



Service des
Assemblées
Camille Pelé : 02.41.05.52.23

Conseil Municipal du lundi 25 septembre 2017
COMPTE-RENDU

DOSSIERS EN EXERGUE	DECISION
---------------------	----------

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

1°) Angers Sport Santé - Programme municipal sport santé Bien être (DEL-2017-384)

ADOPTE A L'UNANIMITE

2°) Convention cadre avec la SA Angers SCO - - Approbation (DEL-2017-385)

ADOPTE A L'UNANIMITE

AUTRES DOSSIERS	DECISION
-----------------	----------

POLITIQUE DE LA VILLE -

Rapporteur : Michelle MOREAU

3°) Contrat de ville - Compléments 2ème programmation 2017 - Subventions - Avenants aux conventions - Approbation. (DEL-2017-386)

ADOPTE A L'UNANIMITE

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS -

4°) Fonds projets de quartier - Attribution de subventions. (DEL-2017-387)

ADOPTE A L'UNANIMITE

5°) Association Comité de Défense des Intérêts du quartier de Reculée et 3ème âge - 60ème anniversaire - Attribution d'une subvention. (DEL-2017-388)

ADOPTE A L'UNANIMITE

6°) Association l'Outil en main - Installation sur nouveau site - Attribution de subvention exceptionnelle. (DEL-2017-389)

ADOPTE A L'UNANIMITE

RELATIONS AVEC LES CITOYENS -

7°) Instruction des demandes de Cartes Nationales d'Identité (CNI) et de passeports - Utilisation du dispositif de recueil mobile - Convention avec la Préfecture - Approbation. (DEL-2017-390)

ADOPTE A L'UNANIMITE

8°) Transfert de la gestion des Pactes Civils de Solidarité (PACS) par le Tribunal d'Instance d'Angers - Convention - Approbation. (DEL-2017-391)

ADOPTE A L'UNANIMITE

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION -

Rapporteur : Ahmed EL BAHRI

9°) Association "Graine de Citoyen" - Attribution d'une subvention - Convention - Approbation. (DEL-2017-392)

**ADOPTE A L'UNANIMITE
DES SUFFRAGES
EXPRIMES**

Abstentions: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG.

10°) Opération "Lire et Faire Lire" - Fédération des Œuvres Laïques (FOL) de Maine et Loire et Union Départementale des Associations Familiales de Maine-et-Loire (UDAF) - Attribution de subvention - Convention pluriannuelle - Approbation (DEL-2017-393)

ADOPTE A L'UNANIMITE

Rapporteur : Caroline FEL

11°) Associations UDAF 49 (Union Départementale des Associations Familiales) et AFC 49 (Association Familiale Catholique) - Attribution d'une subvention Parentalité. (DEL-2017-394)

ADOPTE A L'UNANIMITE

12°) Lieux d'accueil enfant parents (LAEP) - Associations "l'Enfant dans la cité" et "Action Préventive Insertion de la Jeunesse" (AAPIJ) - Attribution de subventions Parentalité. (DEL-2017-395)

ADOPTE A L'UNANIMITE

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE -

Rapporteur : Alain FOUQUET

13°) Centre des Congrès - Construction et installation de l'orgue hybride - Conventions de financement avec l'Etat et le Département de Maine-et-Loire - Conventions de mécénat - Approbation. (DEL-2017-396)

ADOPTE A L'UNANIMITE

14°) Festival des Accroche-Cœurs 2017 - Montant de la tarification des repas aux professionnels extérieurs - Approbation (DEL-2017-397)

ADOPTE A L'UNANIMITE

15°) Musées d'Angers - Edition de la Revue "Revue Aller-Retour" (RAR) - Acquisitions d'un bas-relief en plâtre de David d'Angers et d'une peinture d'Alexis Mérodack-Jeaneau - Conventions de mécénat avec la société Setig-Abelia Imprimeur, l'association Madavin et l'association Angers Musées Vivants - Approbation. (DEL-2017-398)

ADOPTE A L'UNANIMITE

16°) Développement de l'offre culturelle - Attribution de subvention sur projets (DEL-2017-399)

ADOPTE A L'UNANIMITE

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS -

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

17°) Angers Sport 2020 - Axe 1 - Orientation 1 : Favoriser la pratique sportive en club - Dispositif "Partenaires clubs" - Aide à l'adhésion à une association sportive - Attribution de subvention. (DEL-2017-400)

ADOPTE A L'UNANIMITE

18°) Angers Sport 2020 - Axe 2 - Orientation 4 : Un partenariat responsable avec les associations - Associations sportives amateurs - Attribution d'une subvention "manifestations". (DEL-2017-401)

ADOPTE A L'UNANIMITE

19°) Angers Sport 2020 - Axe 3 - Orientation 7 : Optimiser les conditions d'accès et d'utilisation des équipements - Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) - Convention de partenariat - Approbation (DEL-2017-402)

ADOPTE A L'UNANIMITE

20°) Angers Sport 2020 - Axe 3 - Orientation 8 : Renforcer le rayonnement et l'attractivité du Parc de Loisirs du Lac de Maine - Développement des activités physiques et sportives en direction des jeunes - Convention avec l'Union Nationale Sport Scolaire (UNSS) - Approbation. (DEL-2017-403)

ADOPTE A L'UNANIMITE

21°) Angers Sport 2020 - Axe 4 - Orientation 9 : Renforcer la vocation éducative, citoyenne et sociale du sport - Institut de Formation d'Education Physique et Sportive d'Angers (IFEPSA) - Convention de partenariat - Approbation. (DEL-2017-404)

**ADOPTE A L'UNANIMITE
DES SUFFRAGES
EXPRIMES
Abstention: 1, M. Alain
PAGANO.**

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - BATIMENTS

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

22°) Halle de tennis Jean Bouin - Réfection de la couverture et renforcement de la charpente - Marchés de travaux. (DEL-2017-405)

ADOPTE A L'UNANIMITE

23°) Installations thermiques du complexe Jean Bouin, de la patinoire et d'Aquavita- Marché de maintenance (DEL-2017-406)

ADOPTE A L'UNANIMITE

24°) Hall de l'Hôtel de Ville - Marché de maîtrise d'œuvre (DEL-2017-407)

ADOPTE A L'UNANIMITE

25°) Musée des Beaux-Arts - Remplacement des installations de traitement d'air des réserves et refonte du système de gestion technique centralisée - Marchés de travaux (DEL-2017-408)

ADOPTE A L'UNANIMITE

26°) Quartier Saint Jacques/Nazareth - Aménagement du cheminement piéton entre la Crèche Saint-Lazare et Ecole Anne Dacier - Convention de travaux et de passage - Approbation. (DEL-2017-409)

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS -

27°) Angers Coeur de Maine - Apaisement des voies des Berges, sections Saint-Serge et Baumette - Marché de travaux d'aménagement (DEL-2017-410)

28°) Quartier Douvre Saint-Jacques - Rue Roc Epine - Dévoiement de réseaux d'eau pluviale et d'eaux usées - Convention avec la SARL JECO et Angers Loire Métropole - Approbation (DEL-2017-411)

29°) Extension et rénovation de pavage, dallage et mobiliers urbains - Marché de travaux. (DEL-2017-412)

30°) Réalisation d'enduits coulés à froid - Marchés de travaux (DEL-2017-413)

31°) Coordination de réfection de chaussées- Convention avec Gaz Réseau Distribution France (GRDF)- Approbation (DEL-2017-414)

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES – COMMANDE PUBLIQUE

32°) Groupements de commandes - Intégration de nouveaux membres à la convention de groupement de commandes « Fournitures Courantes » (DEL-2017-415)

33°) Groupement de commandes "Fournitures, Services et Travaux d'espaces verts" - Extension de périmètre - Avenant n° 1 à la convention - Approbation. (DEL-2017-416)

34°) Courtage d'enchères pour la vente de biens- Liste des matériels soumis à la vente - Approbation (DEL-2017-417)

ADOPTE A LA MAJORITE
Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG.

ADOPTE A L'UNANIMITE

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES – FINANCES

Rapporteur : Emmanuel CAPUS

35°) Quartier Belle-Beille - Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière 3F- Construction de 53 logements - 50 Avenue Notre Dame du Lac - Garantie d'emprunts d'un montant total de 5 268 000 €. (DEL-2017-418)

36°) Quartier Centre-Ville - La Fayette - Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podeliha - Transfert de patrimoine de 14 logements - 50, 56 et 62 rue Baudrière - Garantie d'emprunt d'un montant de 719 000 € (DEL-2017-419)

ADOPTE A L'UNANIMITE

ADOPTE A L'UNANIMITE

<p>37°) Aide à la construction - Institut de Cancérologie de l'Ouest - Reconstruction du site d'Angers - Avenant n°1 à la convention de garantie d'emprunt initial de 14 000 000 €. (DEL-2017-420)</p> <p>38°) Société anonyme d'économie mixte - Société de construction et de gestion de logements de la Ville d'Angers (SOCLOVA) - Rapport d'activité 2016 (DEL-2017-421)</p> <p>39°) Société d'économie mixte Angers Loire Tourisme - Office de tourisme de l'agglomération angevine - Rapport d'activité 2016. (DEL-2017-422)</p>	<p>ADOPTE A L'UNANIMITE</p> <p>PREND ACTE</p> <p>PREND ACTE</p>
<p align="center"><u>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME -</u></p> <p><i>Rapporteur : Michelle MOREAU</i></p> <p>40°) Délégation de service public - Gestion et l'exploitation du Centre des Congrès 2014-2017 - SAEML Angers Expo Congrès - Rapport annuel 2016. (DEL-2017-423)</p> <p>41°) Délégation de service public - Parc des Expositions - SAEML Angers Expo Congrès - Rapport annuel 2016. (DEL-2017-424)</p> <p><i>Rapporteur : Jeanne BEHRE-ROBINSON</i></p> <p>42°) Délégation de service public "Port fluvial et assistance évènements touristiques" 2014-2017 - SAEML Angers Loire Tourisme - Rapport annuel 2016 (DEL-2017-425)</p>	<p>PREND ACTE</p> <p>PREND ACTE</p> <p>PREND ACTE</p>
<p align="center"><u>PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES – RESSOURCES HUMAINES</u></p> <p><i>Rapporteur : Benoit PILET</i></p> <p>43°) Indemnités de fonction des élus (DEL-2017-426)</p> <p>44°) Cultures, Patrimoines, Créations - Bibliothèques - Vacances d'animateurs spécialisés d'ateliers et conférenciers spécialisés- Actualisation de la rémunération. (DEL-2017-427)</p> <p>45°) Mise à disposition d'un agent d'Angers Expo Congrès auprès de la Ville d'Angers - Convention - Approbation. (DEL-2017-428)</p> <p>46°) Mise à disposition d'une médiatrice de terrain auprès d'ALTER Public - Convention - Approbation. (DEL-2017-429)</p> <p align="center"><u>RAYONNEMENT ET COOPERATIONS -</u></p> <p>47°) Association "Passage" d'Angers - Formation au dispositif de mutuelles de solidarité (MUSO) - Attribution d'une subvention (DEL-2017-430)</p> <p>48°) Accueil et déplacements de groupes scolaires - Attribution de subventions (DEL-2017-431)</p> <p>49°) Collège Saint-Augustin - Section d'Enseignement Général et Professionnel adapté (SEGPA) - Attribution d'une subvention. (DEL-2017-432)</p>	<p>ADOPTE A L'UNANIMITE</p> <p>DES SUFFRAGES</p> <p>EXPRIEMES</p> <p>Abstention : 1, M. Alain PAGANO.</p> <p>ADOPTE A LA MAJORITE</p> <p>Contre: 1, M. Alain PAGANO.</p>

<p>50°) Echanges d'ambassadeurs entre villes jumelles - Ville de Pise - Avenant n°3 à la convention - Approbation. (DEL-2017-433)</p>	<p>ADOPTE A L'UNANIMITE</p>
<p><u>SANTE PUBLIQUE -</u></p> <p><i>Rapporteur : Françoise LE GOFF</i></p> <p>51°) Contrat Local de Santé - Contrat de financement avec l'Agence Régionale de Santé - Approbation. (DEL-2017-434)</p> <p>52°) Association Angevine pour la Recherche en Psychiatrie - Rencontre géronto-psychiatrie et de Psycho-gériatrie en Anjou - Attribution d'une subvention (DEL-2017-435)</p> <p><i>Rapporteur : Richard YVON</i></p> <p>53°) Education à l'hygiène bucco-dentaire des enfants de grande section de maternelle sur Angers - Convention de financement avec la CPAM-FNPEIS (Caisse Primaire d'Assurance Maladie - Fonds National de Prévention, d'Education et d'Informations Sanitaires) - Approbation. (DEL-2017-436)</p> <p>54°) Les Noxambules - Equipe mobile de prévention et de réduction des conduites à risques en soirée dans le centre-ville - Subvention attribuée par l'Etat. (DEL-2017-437)</p> <p>55°) Installation de défibrillateurs automatisés externes (DAE) - Convention de partenariat - Subvention attribuée par la Fondation CNP Assurances. (DEL-2017-438)</p>	<p>ADOPTE A L'UNANIMITE</p>
<p><u>POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE -</u></p> <p><i>Rapporteur : Florian SANTINHO</i></p> <p>56°) Label jeunesse engagée - Attribution d'une subvention. (DEL-2017-439)</p>	<p>ADOPTE A L'UNANIMITE</p>
<p><u>PARCS, JARDINS ET PAYSAGES -</u></p> <p><i>Rapporteur : Isabelle LE MANIO</i></p> <p>57°) Square des Mortiers - Marché de travaux paysagers. (DEL-2017-440)</p> <p><u>PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT -</u></p> <p>58°) Lutte contre l'insalubrité des logements- Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire - Convention de partenariat - Approbation. (DEL-2017-441)</p>	<p>ADOPTE A L'UNANIMITE</p> <p>ADOPTE A L'UNANIMITE</p>
<p><u>URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN</u></p> <p><i>Rapporteur : Roch BRANCOUR</i></p> <p>59°) Quartier Capucins - 10 rue André Bocquel - Bail emphytéotique avec le SADAR (Syndicat Mixte Angevin pour le Développement et l'Application de la Recherche) - Résiliation. (DEL-2017-442)</p>	<p>ADOPTE A L'UNANIMITE</p>

60°) Quartier Capucins - 10 rue André Bocquel - 20 rue Roger Amsler - Cession d'un ensemble immobilier. (DEL-2017-443)	ADOPTE A L'UNANIMITE
61°) Quartier Dautre-Saint-Jacques Nazareth - 64 Rue de la Meignanane - Vestiaires du Stade André Bertin - Déclassement par anticipation - Etude d'impact - Approbation. (DEL-2017-444)	ADOPTE A L'UNANIMITE
62°) Quartier Hauts-de-Saint-Aubin - ZAC Verneau - Rue Renée - Rétrocession de parcelles - Rectificatif (DEL-2017-445)	ADOPTE A L'UNANIMITE
63°) Quartier Madeleine-Saint-Léonard - Rue Saint-Léonard - Echange de parcelles avec Immobilière Podeliha (DEL-2017-446)	ADOPTE A L'UNANIMITE
64°) Quartier Madeleine-Saint Léonard - 13 rue de Chantilly - Acquisition d'une parcelle pour alignement (DEL-2017-447)	ADOPTE A L'UNANIMITE
65°) Quartier Roseraie - Rue du Buis - Déclassement d'une parcelle (DEL-2017-448)	ADOPTE A L'UNANIMITE
66°) Sainte-Gemmes-sur-Loire - Lieudit Le Hutreau - Vente d'un bien bâti (DEL-2017-449)	ADOPTE A L'UNANIMITE
67°) Angers Cœur de Maine - Centre-ville Maine - Mandat d'études et de travaux confié à ALTER Public - Avenant n°3 - Approbation (DEL-2017-450)	ADOPTE A LA MAJORITE Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG.
68°) Quartier Belle-Beille - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Patton/Elysée - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2016 - Avenant n° 11 à la convention publique d'aménagement - Approbation (DEL-2017-451)	ADOPTE A L'UNANIMITE
69°) Quartier Deux-Croix Banchais - Zone d'Aménagement Concerté Grand-Pigeon - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2016 - Avenant n° 9 à la Convention Publique d'Aménagement- Approbation (DEL-2017-452)	ADOPTE A L'UNANIMITE
70°) Quartier Dautre Saint Jacques Nazareth - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Front de Maine - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2016 - Avenant n°12 à la Convention Publique d'Aménagement. (DEL-2017-453)	ADOPTE A L'UNANIMITE
71°) Quartier Hauts de Saint-Aubin - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Verneau - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2016 - Avenant n°4 à la convention publique d'aménagement - Approbation. (DEL-2017-454)	ADOPTE A L'UNANIMITE
72°) Quartier St Serge / Ney / Chalouère - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Desjardins - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2016- Approbation (DEL-2017-455)	ADOPTE A L'UNANIMITE

<p>73°) Quartier Roseraie - Opération de Renouvellement Urbain de la Roseraie (ORU) - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2016. (DEL-2017-456)</p> <p>74°) Ravalement de façades - Aide municipale au ravalement - Hors périmètre - Attribution de subvention (DEL-2017-457)</p> <p>75°) Programme local de l'habitat - Aides à l'accession sociale - Subventions (DEL-2017-458)</p>	<p>ADOPTE A L'UNANIMITE</p> <p>ADOPTE A L'UNANIMITE</p> <p>ADOPTE A L'UNANIMITE</p>
<p align="center"><u>ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE -</u></p> <p><i>Rapporteur : Karine ENGEL</i></p> <p>76°) Modalités de concertation relatives aux ouvertures dominicales - Convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire (CCI) - Approbation. (DEL-2017-459)</p> <p>77°) Association des Vitrites d'Angers - Actions 2017 - Attribution d'une subvention. (DEL-2017-460)</p> <p>78°) Association des commerçants de l'Esplanade, place du Chapeau de Gendarme - Animations Electrofolies - Attribution d'une subvention (DEL-2017-461)</p> <p>79°) Commission d'indemnisation des professionnels riverains- Indemnisation de la Présidence de la commission d'indemnisation amiable (DEL-2017-462)</p> <p align="center"><i>Rapporteur : Stéphane PABRITZ</i></p> <p>80°) Accueil du cirque PINDER - Parking sablé boulevard Gaston Dumesnil - Convention d'occupation avec ALTER Cités - Approbation (DEL-2017-463)</p>	<p>ADOPTE A L'UNANIMITE</p>
<p>♦ LISTE DES DECISIONS du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>	<p>PREND ACTE</p>
<p>♦ LISTE DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE pour information en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics.</p>	<p>PREND ACTE</p>
<p>♦ PROCES VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 27 MARS ET DU 24 AVRIL 2017</p>	<p>PREND ACTE</p>
<p>♦ QUESTIONS DIVERSES</p>	

Christophe BECHU



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAÏHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-384

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Pilotage de la politique
Angers Sport Santé - Programme municipal sport santé Bien être

Rapporteur : Roselyne BIENVENU,

EXPOSE

La contribution des activités physiques et sportives à l'amélioration de la santé des populations n'est plus à démontrer. De nombreuses études (OMS, INSERM, HAS...) ont rappelé les effets bénéfiques des activités physiques et sportives, notamment sur l'augmentation de l'espérance de vie, le recul de la dépendance des personnes âgées, le maintien de l'autonomie pour tous, la santé mentale, la prévention de l'obésité, du diabète, des maladies cardiovasculaires ou la prévention de la récurrence des cancers.

Début 2016, le Conseil municipal a validé un programme pour le développement du sport à Angers – Angers sport 2020 – qui annonce parmi ses objectifs le soutien à la dynamique sport santé mais également l'accompagnement à la pratique autonome. Le plan d'action présenté aujourd'hui est en cohérence avec Angers sport 2020 et en reprend certaines orientations. Il a l'ambition de promouvoir le sport santé bien-être dans une optique de santé publique et de réduction des inégalités sociales de santé, afin de permettre à chacun des Angevins de trouver sa ou ses réponses. Il se déclinera dans une dynamique partenariale associative et institutionnelle, s'appuyant parfois sur des réponses déjà existantes ou proposant des actions innovantes.

La mise en œuvre de ce programme nécessitera une approche transversale mobilisant différentes compétences municipales, Angers Loire Métropole et le CCAS, s'inscrivant ainsi dans la philosophie du projet Villes santé de l'Organisation Mondiale de la Santé auquel la Ville est adhérente depuis 1990.

Ce programme est organisé en 3 axes et comporte 10 orientations :

- Axe 1 – Promouvoir les activités physiques et sportives comme facteur de bien être
- Axe 2 - Promouvoir les activités physiques et sportives comme facteur de meilleure santé
- Axe 3 - Promouvoir les activités physiques et sportives comme facteur de mieux vivre et d'autonomie

Il affirme 4 ambitions :

- Inscrire l'activité physique et sportive comme un déterminant de santé
- Donner à tous la possibilité de pratiquer une activité physique et sportive
- Etre acteur dans la mise en place d'un dispositif de prévention santé pour promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives
- Développer en accord avec Sport Santé 2020 une offre Sport Santé sur la ville.

Il est proposé d'approuver le programme municipal Angers Sport Santé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 04 juillet 2017

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017

Considérant l'avis de la commission Educations du 07 septembre 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

DELIBERE

Approuve le programme municipal Angers Sport Santé Bien être.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 2 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAIHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 2 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-385

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport de haut niveau

Convention cadre avec la SA Angers SCO - - Approbation

Rapporteur : Roselyne BIENVENU,

EXPOSE

La SA Angers SCO est un acteur majeur de la vie de la cité et du sport à Angers.

L'accession du Club Angers SCO en ligue 1 lors de la saison 2015/2016, son maintien à la suite de la saison 2016 /2017 et son évolution pour la 3^{ème} saison consécutive à ce niveau témoigne de la volonté du Club et de son équipe dirigeante de l'installer durablement au plus haut niveau du football professionnel à ce niveau de compétition.

Attachée à la réussite du Club, la Ville a favorisé et accompagné son développement depuis son accession en Ligue 1. La Ville d'Angers, propriétaire de l'ensemble des équipements confiés à Angers SCO, a ainsi procédé à la réalisation d'un certain nombre de travaux de mise à niveau (énergie, éclairage, réfection ...), et engagé la restructuration de la tribune du Colombier.

Compte tenu de ce contexte, il est apparu souhaitable que la Ville et la SA Angers SCO définissent et s'accordent sur un cadre de coopération formalisant leurs intentions notamment en ce qui concerne le centre de formation et d'entraînement de la Baumette, les modalités de gestion et d'exploitation du Stade Raymond KOPA, et le soutien financier de la Ville d'Angers.

Concernant le centre de formation et d'entraînement de la Baumette

La SA Angers SCO a fait part à la Ville de sa volonté d'acquérir et d'étendre son centre de formation et d'entraînement de la Baumette. La Ville d'Angers a confié le 13 mai 2013 ce centre à la SOCLOVA dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif, qui après construction d'un bâtiment, a donné l'ensemble de l'emprise en location à la SA Angers SCO.

Par ailleurs, la Ville d'Angers est propriétaire de terrains contigus jouxtant ce centre d'entraînement et de formation, et accueillant des équipements sportifs (Tir à l'arc, Roller, Rugby/Football et Swin-golf) dont les fonctionnalités et l'affectation pourraient évoluer dans les années à venir.

Considérant la demande de la SA Angers SCO d'acquérir le centre de formation et d'entraînement actuel et de procéder à une éventuelle extension sur les terrains contigus précédemment décrits, la Ville envisage d'engager les démarches qui pourraient permettre à la SA Angers SCO d'acquérir l'ensemble. L'objectif pour celle-ci serait de disposer de tout ou partie des terrains au cours du 1^{er} trimestre 2019.

Concernant le Stade Raymond Kopa. La Ville a, par convention, mis à disposition de la société Angers SCO le Stade Raymond KOPA. Ces modalités de mise à disposition qui correspondent à celles mises en place à l'occasion de la saison 2016/2017, ont permis au SCO une plus grande autonomie d'exploitation, le club ayant, dans ce cadre, procédé à la réfection de la pelouse, et assuré les frais de maintenance et d'entretien du locataire de l'équipement.

Par ailleurs, au regard de la vétusté et de l'inadaptation des conditions d'accueil du public de la Tribune Colombier, la Ville a engagé sa réhabilitation et son extension. La livraison de cet équipement doit avoir lieu au plus tard en février 2018.

Angers SCO souhaitant pouvoir à ses propres frais, engager d'autres travaux importants de restructuration pour adapter l'équipement à ses besoins, la Ville envisage de confier au club la gestion du Stade Raymond KOPA dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif de 35 ans dont les modalités précises seront prévues dans le cadre dudit bail. Celui-ci pourrait être conclu à l'issue de la livraison de la restructuration de la Tribune du Colombier.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 2 (dans l'Ordre du Jour)

Concernant le soutien financier de la Ville. La Ville accompagne financièrement la SA Angers SCO par une subvention accordée au titre de ses activités d'intérêt général. Compte-tenu du contexte économique et financier dans lequel les clubs de football professionnels évoluent, la Ville considère désormais que les développements futurs souhaités par le club Angers SCO doivent désormais prioritairement être financés par celui-ci.

Il est convenu, dans le cadre d'un échange qui sera organisé avec le club, que le soutien de la Ville fera l'objet d'un ajustement au regard notamment de l'évolution des autres financements.

L'ensemble des décisions de mise en œuvre de ces principes de coopération, selon leur étendue et leur état d'avancement, feront l'objet de décisions du Conseil municipal qui arrêteront dans le détail les modalités techniques, juridiques et financières.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Sports, et notamment l'article L 113-2,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017
Considérant l'avis de la commission Educations du 07 septembre 2017

DELIBERE

Approuve la convention cadre à conclure avec la SA Angers SCO,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer,

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017

N° 3 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAÏHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 3 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-386

POLITIQUE DE LA VILLE - Politique de la ville

Contrat de ville - Compléments 2ème programmation 2017 - Subventions - Avenants aux conventions - Approbation.

Rapporteur : Michelle MOREAU,

EXPOSE

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine fixe le cadre du Contrat de Ville Unique signé le 7 mai 2015 pour la période 2015-2020. Ses attendus sont de croiser davantage les approches urbaines, sociales et économiques au travers d'un dispositif intégré.

Pour mettre en œuvre ce contrat, les signataires élaborent chaque année un appel à projets à destination des quartiers prioritaires de l'agglomération angevine. Pour cette deuxième programmation, a été adoptée en Conseil municipal le 17 juillet dernier, la mobilisation d'un total de subvention de 79 532 € versés par la Ville (toutes lignes budgétaires confondues).

Par courrier du 31 juillet 2017, Madame la Préfète de Maine-et-Loire a informé la Ville d'Angers que le Commissariat général à l'égalité des territoires annulait des crédits d'Etat mobilisés sur la 2^{ème} programmation au titre du programme 147, du fait de la nécessité de tenir l'objectif de 3% de déficits publics en 2017.

Pour le Maine-et-Loire, le montant de l'annulation des crédits d'Etat s'élève à 120 783 €, soit 6,9% de la dotation de base qui était de 1 750 000 €. Pour Angers Loire Métropole, cette annulation de crédits s'élève à 81 902 € dont 38 777 € concernent les dossiers déposés au guichet unique.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Maine-et-Loire, le Département de Maine-et-Loire et Angers Loire Métropole ont à ce jour consommé la totalité des crédits spécifiques « Politique de la ville ». La Ville d'Angers étant fortement attachée à soutenir les porteurs de projets du territoire dans les actions qu'ils mettent en place au bénéfice des quartiers prioritaires, ainsi qu'au respect des engagements partenariaux validés en comité de pilotage du Contrat de Ville le 6 juillet dernier, il est proposé de mobiliser 22 462 € de crédits complémentaires sur la 2^{ème} programmation Contrat de Ville (toutes lignes budgétaires confondues), pour pallier le retrait de l'Etat.

Il y a lieu, dans ce cadre, de préciser les montants complémentaires mobilisés au titre de la Politique de la Ville suite à l'annonce de l'annulation des crédits de l'Etat :

Pilier Cohésion Sociale : 3 actions pour 9 402 € :

- « Ateliers d'intégration et lien social », portée par l'association APTIRA, pour 2 261 € ;
- « Docs d'ici », portée par l'association Cinéma parlant, pour 2 441 € ;
- « Karaté Réussite éducative », portée par l'association Karaté Timing Evolution, pour 4 700 € ;

Pilier Emploi et développement économique : 2 actions pour 11 500 €

- « Flash sur les seniors : déconstruire nos préjugés pour envisager un retour à l'emploi », portée par le CIDFF, pour 9 500 € ;
- « Accompagnement vers l'emploi du public migrant » portée par l'APTIRA pour 2 000 € de la mission Diversité Egalité Citoyenneté par voie d'avenant en complément de la convention pluriannuelle d'objectifs ;

Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain : 1 action pour 1 560 € :

- « Du potager à l'assiette, plaisir, sport et santé », portée par la Régie de quartiers d'Angers, pour 1 560 €, par voie d'avenant à la convention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 05 septembre 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 3 (dans l'Ordre du Jour)

DELIBERE

Attribue, au titre du Contrat de Ville, une subvention totale de 22 462 € pour les 6 actions précitées par la Mission Politique de la ville,

Approuve l'avenant à la convention avec la régie de quartiers d'Angers,

Approuve l'avenant à la convention avec APTIRA,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ces avenants,

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 4 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAIHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 4 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-387

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Fonds projets de quartier - Attribution de subventions.

Rapporteur : Michelle MOREAU,

EXPOSE

Le Conseil municipal du 26 mai 2015 a adopté les projets de quartier, feuille de route du développement territorial souhaité dans les 10 quartiers d'Angers. Inscrits dans une démarche partenariale, ces projets de quartier ont pour vocation d'être un espace de dialogue avec les acteurs des quartiers et les habitants. Ils offrent un cadre de référence concerté des enjeux des quartiers et des actions à y développer en priorité. Ces dernières peuvent être mises en place par les associations, par les acteurs institutionnels ou par la collectivité elle-même.

Le fonds de soutien aux projets de quartier est mobilisable dès lors que les actions, portées par les associations, répondent aux enjeux d'un projet de quartier.

Il s'agit aujourd'hui de valider le financement des projets suivants :

- « Favoriser l'apprentissage du français et du calcul par la voie du scrabble », porté par l'association « le club angevin de scrabble », dans le quartier de la Roseraie, pour un montant de 1 317 € (Budget total : 1 317 €),
- « Langue des familles, langue de l'école », porté par l'association « Toile d'éveil », dans le quartier de Belle-Beille, pour un montant de 1 185 € (Budget total : 1 485 €).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 05 septembre 2017

DELIBERE

Attribue , au titre du Fonds Projets de quartiers, une subvention de 2 502 € aux associations suivantes :

- Association « le club angevin de scrabble » pour un montant de 1 317 €,
- Association « Toile d'éveil » pour un montant de 1 185 €.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 5 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAIHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 5 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2017-388**

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Association Comité de Défense des Intérêts du quartier de Reculée et 3ème âge - 60ème anniversaire - Attribution d'une subvention.

Rapporteur : *Michelle MOREAU,*

EXPOSE

L'Association Comité de Défense des Intérêts du quartier de Reculée et 3^{ème} âge rassemble les habitants du quartier et créé du lien social grâce à ses animations diverses (organisation de sorties, pétanque, concours de boule de fort...).

A l'occasion de son 60^{ème} anniversaire, l'association organise un ensemble d'évènements avec la réalisation et la présentation d'une exposition des moments forts du quartier de Reculée. Cette rétrospective se fera en partenariat avec les habitants, différents partenaires, et la Ville.

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 800 € à l'association pour l'aider à réaliser ce projet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 05 septembre 2017

DELIBERE

Attribue une subvention de 800 € à l'association Comité de Défense des Intérêts du quartier de Reculée et 3^{ème} âge.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué
Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 6 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAIHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 6 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2017-389**

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Association l'Outil en main - Installation sur nouveau site - Attribution de subvention exceptionnelle.

Rapporteur : *Michelle MOREAU,*

EXPOSE

L'association l'Outil en main dont l'objet social vise l'initiation des jeunes à partir de 9 ans aux métiers du patrimoine et aux métiers manuels par des gens de métiers, bénévoles dans un cadre réel d'atelier, inaugure sa nouvelle saison d'activités 2017-2018 dans un nouveau site mis à disposition par la Ville. Ce local de 1470 m² situé route de Bouchemaine a fait l'objet de la signature d'une convention de mise à disposition à titre gracieux par la Ville. En accord avec la ville, l'association a réalisé pendant plus d'une année, et par ses propres moyens, l'aménagement des différents ateliers d'activités pour l'accueil des enfants.

Pour accompagner le lancement de cette nouvelle saison, après une année d'interruption pour cause de travaux, il est proposé d'accorder une subvention d'installation de 5 000 € à l'association.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 05 septembre 2017

DELIBERE

Attribue à l'association l'Outil en main, une subvention d'un montant de 5 000 €.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, Adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 7 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAÏHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 7 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-390

RELATIONS AVEC LES CITOYENS - Accessibilité Administration pour les usagers

Instruction des demandes de cartes nationales d'identité (CNI) et de passeports - Utilisation du dispositif de recueil mobile - Convention avec la Préfecture - Approbation.

Rapporteur : Michelle MOREAU,

EXPOSE

La loi n° 2012-410 du 27 mars 2012 relative à la protection de l'identité et le décret du 28 octobre 2016 autorisant la création d'un traitement des données à caractère personnel relatif aux passeports et cartes nationales d'identité (CNI) prévoient une nouvelle organisation territoriale pour le recueil et l'instruction des demandes de CNI.

Elle se base sur l'organisation territoriale et le même outil de traitement mis en œuvre en 2004 pour les passeports biométriques.

Ces dispositifs de recueil assurent, pour l'ensemble des usagers du territoire national, le recueil des demandes, l'instruction et la remise des cartes nationales d'identité et passeports.

Cette nouvelle organisation a été mise en œuvre le 1^{er} mars 2017 pour l'ensemble du département de Maine-et-Loire.

En 2016, la Ville a instruit 8382 dossiers pour des cartes nationales d'identité et 8676 passeports pour des passeports (Angevins et non-Angevins).

Depuis plusieurs années, la Ville d'Angers a mis en place, pour les prestations nécessitant la présence des usagers, des modes d'accès complémentaires à l'accueil à l'Hôtel de Ville ou dans les mairies de quartier.

Pour permettre un accès facilité aux prestations, la Ville d'Angers organise pour les publics rencontrant des difficultés de mobilité, la délivrance de certaines prestations à domicile, dans les structures comme le CHU, les EHPAD.

Afin de maintenir cette possibilité, la Ville souhaite pouvoir solliciter l'utilisation du dispositif de recueil mobile des demandes de titres d'identité et de voyage, auprès du Préfet.

La convention précise les conditions dans lesquelles le Préfet, agissant au nom et pour le compte de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés, met à la disposition du Maire de la Ville d'Angers ce dispositif mobile.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 05 septembre 2017

DELIBERE

Approuve la convention permettant l'utilisation de ce recueil mobile des demandes de titres d'identité et de voyage à conclure avec la Préfecture

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017

N° 7 (dans l'Ordre du Jour)

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 8 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAÏHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 8 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-391

RELATIONS AVEC LES CITOYENS - Accessibilité Administration pour les usagers

Transfert de la gestion des Pactes Civils de Solidarité (PACS) par le Tribunal d'Instance d'Angers - Convention - Approbation.

Rapporteur : Michelle MOREAU,

EXPOSE

La loi du 18 novembre 2016 dite de modernisation de la Justice du XXI^e siècle a transféré aux communes de nouvelles compétences en matière d'état civil jusqu'alors assurées par les Tribunaux.

Dans ce cadre, le décret du 6 mai 2017 précise les modalités du transfert de l'enregistrement des déclarations, des modifications, des dissolutions, aux officiers d'état civil des communes. Ce transfert sera effectif à partir du 1^{er} novembre 2017.

S'agissant de cette nouvelle compétence, il est considéré comme nécessaire de transférer les archives courantes et intermédiaires sous format papier et informatique pour assurer la continuité du service public.

Ainsi, seront transférés à la Ville d'Angers, avant le 18 octobre, les dossiers et les données informatiques des PACS en cours ou dissous depuis moins de 5 ans.

Il convient de préciser les modalités de ce transfert avec le Tribunal d'Instance d'Angers par une convention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 05 septembre 2017

DELIBERE

Approuve la convention permettant le transfert des dossiers et des données informatiques des PACS en cours ou dissous depuis moins de 5 ans avec le Tribunal d'Instance d'Angers.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, Adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017

N° 9 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAÏHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 9 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-392

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Autres activités en direction de l'enfant

Association "Graine de Citoyen" - Attribution d'une subvention - Convention - Approbation.

Rapporteur : Ahmed EL BAHRI,

EXPOSE

Dans le cadre de sa politique éducative locale (PEL), la Ville d'Angers soutient différentes initiatives proposées par les associations locales en direction des enfants de ses écoles publiques, sur les temps scolaires et périscolaires tant dans le domaine de la citoyenneté que de la participation, de l'expression orale et de la lecture.

« Graine de Citoyen » a recentré ses interventions sur le temps périscolaire, en adaptant ses modules. Ainsi, l'association intervient principalement sur les ateliers TAP (Temps d'Activités Périscolaires), les classes thématiques et dans les accueils de loisirs. Les activités des TAP en maternelle tournent autour de la détente, la relaxation et l'expression. En élémentaire, une thématique est retenue pour l'année, comme par exemple, « le bien vivre ensemble » ou « formation à la médiation ». Dans le même temps, « Graine de Citoyen » assure une formation en direction des animateurs de la Ville avec analyse de la pratique : « gestion et cohésion de groupe et gestion des conflits ».

La Ville d'Angers soutient, depuis plusieurs années, l'action « Lâche la violence » portée par l'association Graine de Citoyen en matière d'éducation à la citoyenneté et de prévention des comportements agressifs des enfants.

L'objectif de cette action est d'organiser une stratégie globale de prévention de la violence dès le plus jeune âge, en s'appuyant tout particulièrement sur l'expression et la parole, dans un cadre collectif.

Cette initiative présente de nombreux aspects positifs : expression des enfants, récréations citoyennes, réappropriation des règles de vie, amorce de la participation, réflexion sur les comportements, travail sur l'estime de soi et des autres, lutte contre les discriminations, reconnaissance du handicap, association des familles selon les projets.

Les objectifs de l'association « Graine de citoyen » sont de promouvoir des valeurs éducatives telles que la non-violence, le respect, le droit à la différence, la médiation (pour régler les conflits). Ils sont en conformité avec le projet éducatif de la Ville d'Angers.

La Ville d'Angers soutient l'action de cette association en lui attribuant une subvention de 50 000 € pour l'année scolaire 2017 / 2018, soit 25 000 € en 2017 et 25 000 € sur le 1^{er} semestre 2018.

Une convention définit les conditions dans lesquelles la Ville d'Angers apporte son soutien à l'action de l'Association Graine de Citoyen.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017
Considérant l'avis de la commission Educations du 07 septembre 2017

DELIBERE

Approuve la convention permettant à l'Association « Graine de Citoyen » de poursuivre l'action « Lâche la Violence » sur le territoire angevin,

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer,

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 9 (dans l'Ordre du Jour)

Attribue une subvention d'un montant de 50 000 € à l'Association « Graine de Citoyen » pour son action « Lâche la violence »,

Impute les dépenses aux budgets concernés de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Abstentions: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 10 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAÏHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 10 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-393

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Autres activités en direction de l'enfant

Opération "Lire et Faire Lire" - Fédération des Œuvres Laïques (FOL) de Maine et Loire et Union Départementale des Associations Familiales de Maine-et-Loire (UDAF) - Attribution de subvention - Convention pluriannuelle - Approbation

Rapporteur : Ahmed EL BAHRI,

EXPOSE

La Fédération des Œuvres Laïques (FOL) et l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) assurent la coordination départementale de l'opération nationale « Lire et Faire Lire ».

Cette opération est axée sur l'ouverture à la littérature, à la lecture et à l'échange entre les générations. L'objectif éducatif est de développer le plaisir de la lecture chez les enfants, en favorisant notamment la rencontre et le dialogue entre des enfants scolarisés en primaire et des retraités bénévoles.

D'un commun accord entre la FOL, l'UDAF et la Ville, il a été convenu de clarifier les modalités de partenariat. La convention signée le 7 novembre 2014 arrive à échéance. Il convient donc de la renouveler pour 3 nouvelles années scolaires.

Chaque année, les parties se mettent d'accord sur un nombre d'interventions maximum en CEL et en TAP, en ciblant les écoles en CEL et celles qui relèvent plus du « droit commun » au travers des TAP. Les interventions ont lieu chaque semaine et sont animées par un lecteur bénévole, pour une séance allant de 30 à 45 minutes. L'intervention peut se répéter sur un rythme adapté aux demandes conjointes des structures éducatives (ou écoles) et des interlocuteurs de la Ville, entre 12 et 32 semaines.

Pour l'année scolaire 2017 – 2018 et les suivantes, l'aide de la Ville est de 7 200 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Educations du 07 septembre 2017

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017

DELIBERE

Approuve la convention pluriannuelle avec la Fédération des Œuvres Laïques et l'Union Départementale des Associations Familiales portant sur l'opération « Lire et Faire Lire »,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer, ainsi que tout document y afférent,

Attribue à la FOL une subvention d'un montant de 7 200 € pour la coordination de cette action, en lien avec l'UDAF ;

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 11 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAIHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 11 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2017-394**

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Autres activités en direction de l'enfant

Associations UDAF 49 (Union Départementale des Associations Familiales) et AFC 49 (Association Familiale Catholique) - Attribution d'une subvention Parentalité.

Rapporteur : *Caroline FEL*,

EXPOSE

Affiliée à la Confédération Nationale des Associations Familiales Catholiques, l'AFC 49 siège au Centre diocésain, 36 rue Barra à Angers. Depuis 18 ans, l'Association propose des chantiers-éducation, ouverts à toutes les familles du département permettant aux parents d'avoir des repères éducatifs concrets et d'être valorisés dans leur responsabilité parentale. Ces chantiers ont été créés par des parents pour échanger leurs expériences et leurs réflexions en matière d'éducation. Les AFC y ont ajouté un cadre, une méthodologie et proposent des formations pour les responsables. L'association n'a aucun salarié, elle ne fonctionne que par le bénévolat (40 bénévoles et 30 volontaires).

Au niveau du département, 80 familles participent à 12 chantiers-éducation, dont 5 à Angers. Chaque chantier-éducation est encadré par 2 personnes responsables qui doivent suivre un cursus de formation dispensé par l'Institut Européen de Développement Humain (IEDH) et imposé par la charte de fonctionnement de l'association. Depuis 3 ans, 8 nouveaux chantiers ont été créés, dont 2 sur Angers. Cela représente un besoin de formation pour 24 personnes en 2017 (dont 9 pour Angers), soit un coût global de 4 000 €. L'AFC 49 sollicite une subvention de 850 €, la Ville d'Angers apporte son soutien à hauteur de 500 € pour aider à financer ces formations.

UDAF 49 sollicite une subvention de 2 000 € pour son action de parrainage de proximité pour les enfants en Maine-et-Loire dont l'objectif est la construction d'une relation privilégiée instituée entre un adulte (le parrain) qui partage un peu de son temps et un enfant (le filleul) à la demande des parents. Cette relation repose sur des valeurs d'échanges et d'enrichissement mutuel. Le dispositif répond aux attentes de parents et leur souhait d'élargir l'environnement éducatif et liens sociaux de leur enfant.

Les associations qui coordonnent ce dispositif sont parties du constat que de nombreux parents étaient isolés ou tout au moins avaient le souhait que leur(s) enfant(s) puisse s'ouvrir à l'extérieur et bénéficie de la bienveillance d'autres adultes en découvrant des environnements familiaux autre que le sien. Le parrainage est ouvert à toutes les familles quelles que soient leur forme, leur origine ethnique et leurs options culturelles, philosophiques ou religieuse (conformément au projet institutionnel de l'UDAF 49).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017
Considérant l'avis de la commission Educations du 07 septembre 2017

DELIBERE

Attribue des subventions d'un montant total 2 500 €, réparties ainsi :

- 500 € à l'Association AFC 49,
- 2 000 € à l'Association UDAF 49.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 12 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTE, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAÏHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTE
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 12 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-395

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Autres activités en direction de l'enfant

Lieux d'accueil enfant parents (LAEP) - Associations "l'Enfant dans la cité" et "Action Préventive Insertion de la Jeunesse" (AAPIJ) - Attribution de subventions Parentalité.

Rapporteur : Caroline FEL,

EXPOSE

L'association « l'Enfant dans la cité » et l'Association pour l'Action Préventive Insertion de la Jeunesse (AAPIJ) sont des lieux d'accueil enfants-parents.

Le lieu d'accueil enfants-parents s'adresse aux enfants âgés de moins de 6 ans, accompagnés d'un adulte familial (parent, grands-parents...). L'enfant est sous la responsabilité de l'adulte qui l'accompagne. Ensemble, ils participent à des temps d'échanges et de jeux avec d'autres enfants et parents et / ou avec des accueillants.

L'objectif est de stimuler l'éveil et la socialisation des enfants, d'accompagner les parents dans l'exercice de leur rôle et de soutenir les relations parents- enfants. C'est aussi l'occasion pour certains parents de rompre l'isolement, de partager, de faire une pause et de passer un moment avec son enfant hors du cadre quotidien.

Les accueillants formés à l'écoute, sont présents pour assurer l'accueil des familles. Le volontariat, le respect, l'anonymat et la confidentialité sont des règles fondamentales du LAEP. Elles garantissent le bon déroulement des rencontres. Une contribution financière symbolique peut être demandée.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Maine et Loire, dans le cadre de la signature du Contrat Enfance Jeunesse (2016-2019) avec la Ville d'Angers a souhaité soutenir financièrement des activités nouvelles de ces structures en attribuant un fond supplémentaire que la Ville s'est engagée à reverser aux associations.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017
Considérant l'avis de la commission Educations du 07 septembre 2017

DELIBERE

Attribue des subventions d'un montant total de 9 218 €, réparties ainsi :

- LAEP La Maison Chouette (l'Enfant dans la cité) : 4 524 €
- LAEP La Courte Echelle (AAPIJ) : 2 489 €
- LAEP Le Petit Pont (AAPIJ) : 2 205 €

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 13 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAIHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 13 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-396

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux arts de la scène

Centre des Congrès - Construction et installation de l'orgue hybride - Conventions de financement avec l'Etat et le Département de Maine-et-Loire - Conventions de mécénat - Approbation.

Rapporteur : Alain FOUQUET,

EXPOSE

La Ville, dans sa politique de développement des musiques, a décidé la construction d'un orgue hybride au sein de l'auditorium du Centre des Congrès bientôt rénové.

Afin de financer cette opération, la Ville a décidé de recourir aux subventions publiques mais aussi au mécénat. Ce projet a suscité un vif intérêt auprès de nombreux partenaires institutionnels et privés.

Le financement de cette opération sera assuré à la fois :

- Sur les fonds propres de la Ville,
- Par des subventions publiques de l'Etat, la Région des Pays de la Loire, et du Département de Maine et Loire.
Les participations financières de l'Etat et du Département de Maine-et-Loire feront l'objet de conventions de financement.
- Par du mécénat auprès d'associations, d'entreprises et de particuliers.
La Fondation d'entreprises « Mécène et Loire » a souhaité s'associer à ce projet à caractère innovant à hauteur de 30 000 €. Enfin, l'association angevine pour la Connaissance, la Sauvegarde et la Promotion des Orgues (C.S.P.O.) a l'initiative du projet, a souhaité soutenir l'acquisition de l'orgue.
Ces dons feront l'objet de conventions de partenariat spécifiques précisant les modalités du soutien et les obligations de chacune des parties.

Pour les futurs mécènes, une convention sera signée avec chacun d'entre eux. Elle aura pour objet de préciser les conditions de mise en œuvre de ce mécénat.

Ce mécénat s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article 238 bis du Code Général des Impôts puisque le projet, mené par une collectivité territoriale, concourt à la mise en œuvre du patrimoine artistique, dans un objectif dont les principales caractéristiques éducatives, culturelles et sociales sont largement déclinées dans le projet mis en place.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL-2017-70 du Conseil municipal du 27 février 2017, demandant des subventions auprès de l'Etat, la Région des Pays-de-la-Loire et le Département de Maine-et-Loire.

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017

Considérant l'avis de la commission Educations du 07 septembre 2017

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à accepter des dons d'associations, d'entreprises et de particuliers et à les utiliser dans l'intégralité sur cette opération,

Approuve les conventions de financement avec l'Etat et le Département de Maine-et-Loire,

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 13 (dans l'Ordre du Jour)

Approuve les conventions de mécénat avec la Fondation d'entreprises « Mécène et Loire » et l'association C.S.P.O et les conventions de mécénat à venir,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'ensemble des conventions à intervenir,

Impute les recettes au budget principal de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 14 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAÏHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 14 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-397

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux arts dans l'espace public

Festival des Accroche-Coeurs 2017 - Montant de la tarification des repas aux professionnels extérieurs - Approbation

Rapporteur : Alain FOUQUET,

EXPOSE

La Ville d'Angers a organisé, les 8, 9 et 10 septembre, l'édition 2017 des Accroche-cœurs, manifestation festive et populaire centrée sur les arts de la rue.

Cet évènement est devenu un rendez-vous culturel incontournable dans ce domaine, reposant sur une programmation artistique de qualité et des projets mobilisant les Angevins.

Des professionnels du secteur culturel viennent de la France entière au festival, et sont susceptibles de se restaurer au sein du catering du Village Professionnel.

Le tarif du repas déterminé dans le marché public de restauration du festival des Accroche-cœurs est de 12,91 €. Afin d'établir un tarif arrondi pour les professionnels extérieurs, il convient d'appliquer le tarif de 13 € par repas à leur charge.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017

Considérant l'avis de la commission Educations du 07 septembre 2017

DELIBERE

Approuve la tarification des repas aux professionnels extérieurs au montant de 13 €,

Impute les recettes au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 15 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAIHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 15 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-398

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Conservation et accès aux collections artistiques et scientifiques

Musées d'Angers - Edition de la Revue "Revue Aller-Retour" (RAR) - Acquisitions d'un bas-relief en plâtre de David d'Angers et d'une peinture d'Alexis Mérodack-Jeaneau - Conventions de mécénat avec la société Setig-Abelia Imprimeur, l'association Madavin et l'association Angers Musées Vivants - Approbation.

Rapporteur : Alain FOUQUET,

EXPOSE

Dans le cadre de sa politique visant à promouvoir l'art contemporain, la Ville édite chaque année une Revue Aller-Retour pour présenter les expositions à l'artothèque. La Société d'Exploitation Technique des Industries Graphiques Setig-Abelia Imprimeur a accepté de participer à la prochaine édition de la revue sous forme d'un mécénat de compétence en réduisant sa facture de graphisme et édition à hauteur de 2000 €.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique d'acquisition d'œuvres et d'enrichissement de ses collections, la Ville d'Angers a fait l'acquisition d'un bas-relief en plâtre de David d'Angers et d'une peinture intitulée « La Tour à plomb d'Angers » d'Alexis Mérodack-Jeaneau.

L'association Madavin (porteur du projet du salon des vins biologiques qui se tient en février) et l'association Angers Musées Vivants ont souhaité participer financièrement à ces acquisitions d'œuvres, respectivement pour 4000 €.

Trois conventions de mécénat sont donc proposées pour définir les conditions selon lesquelles ces institutions sont associées comme mécènes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017

Considérant l'avis de la commission Educations du 07 septembre 2017

DELIBERE

Approuve les conventions de mécénat avec la société Setig-Abelia, l'association Madavin et l'association Angers Musées Vivants,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ces conventions,

Impute les recettes au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 16 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoît PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAÏHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 16 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-399

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE; ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE; - Soutien aux autres activités culturelles;

Développement de l'offre culturelle - Attribution de subvention sur projets

Rapporteur : Alain FOUQUET,

EXPOSE

Dans le cadre d'actions culturelles développées à Angers en 2017, diverses associations et institutions sollicitent la Ville d'Angers en vue d'obtenir son soutien financier :

L'association « Ateliers d'Artistes » organise annuellement des visites d'ateliers d'artistes sur Angers et son agglomération. Créée à l'initiative de quelques artistes plasticiens angevins il y a 20 ans, cette association compte plus de trente artistes adhérents dont les ateliers sont implantés principalement sur Angers. L'association organise l'ouverture des ateliers d'artistes le dernier week end de novembre, afin de donner l'occasion à un large public et de nombreux amateurs d'art de découvrir des œuvres et des artistes. Plusieurs milliers de visites d'ateliers sont recensées chaque année pendant ces deux jours d'ouverture.

L'Unité de Formation et de Recherches (UFR) ESTHUA Tourisme et Culture de l'université d'Angers organise la 3ème édition de son rallye « Tourisme et culture ». Au travers de visites d'entreprises, de monuments et lieux culturels, de rencontres avec des professionnels, les étudiants qui intègrent l'UFR en 2017, exploreront le cœur du centre-ville et ses richesses tant patrimoniales qu'entrepreneuriales. Il est proposé d'apporter un soutien financier à cet événement et d'établir une convention de partenariat entre la Ville d'Angers et l'UFR ESTHUA.

Dans le cadre du développement de l'accueil et de l'accompagnement d'artistes, la Ville d'Angers renforce son soutien à des pôles culturels structurants, sur son territoire, où un ensemble d'acteurs mettent en œuvre des projets collectifs et mutualisent leurs moyens et les espaces de travail :

- **La Pépinière Artistique Daviers (Le PAD)** est une plate-forme de pratiques artistiques issues de spectacle vivant et des arts plastiques. Les acteurs culturels que sont le Collectif Blast, la Compagnie Nathalie Béasse et la Compagnie Loba accueillent en résidence des compagnies et des artistes professionnels invités pour des productions, répétitions ou expérimentations sur la saison 2017-2018. Certains artistes peuvent rendre public leur travail en inventant la forme de présentation et d'échange qui convient le mieux à l'état d'avancement de leurs projets (performance, exposition...).
- Pour mener à bien ces projets (70 artistes accueillis sur la saison 2016-2017), la Ville d'Angers apporte un soutien pour chacune des 3 associations.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017

Considérant l'avis de la commission Educations du 07 septembre 2017

DELIBERE

Approuve la convention passée avec l'UFR ESTHUA Tourisme et Culture ;

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention, ainsi que tout document y afférent ;

Attribue les subventions suivantes, pour un montant total de 10 200 € à :

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 16 (dans l'Ordre du Jour)

- Ateliers d'Artistes..... 800 €
- UFR ESTHUA Tourisme et Culture..... 400 €
- Dans le cadre de la Pépinière Artistique Daviers (Le PAD) :
 - ◆ Compagnie Loba..... 3 000 €
 - ◆ Collectif Blast 3 000 €
 - ◆ Association Un Sens – Compagnie Nathalie Béasse 3 000 €

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 17 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAIHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 17 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-400

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur

Angers Sport 2020 - Axe 1 - Orientation 1 : Favoriser la pratique sportive en club - Dispositif "Partenaires clubs" - Aide à l'adhésion à une association sportive - Attribution de subvention.

Rapporteur : Roselyne BIENVENU,

EXPOSE

67 dossiers ont été reçus à la Direction des Sports et Loisirs pour ce début de saison 2017-2018 dans le cadre du dispositif d'aide à la licence « Partenaires club ».

Cette opération est destinée à faciliter les inscriptions des jeunes angevins, âgés de 6 à 17 ans révolus, dans les associations sportives d'Angers, et, dont les parents ont un quotient familial inférieur ou égal à 706.

Les demandes de prise en charge déposées par les associations sportives sont contrôlées sur :

- présentation d'un document récapitulatif pour chacune des catégories concernées d'une part, le coût d'adhésion et d'autre part le coût de la licence fédérale,
- remise d'une attestation fédérale justifiant la prise de licence pour chaque enfant.

Ce dispositif représente, pour le mois de septembre 2017, une dépense globale de 6 031,47 €, au titre des 2/3 des frais d'adhésion pris en charge par la Ville pour ces dossiers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017

Considérant l'avis de la commission Educations du 07 septembre 2017

DELIBERE

Attribue la somme totale de 6 031,47 € à l'association Vaillante Football.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 18 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAÏHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 18 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-401

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur

Angers Sport 2020 - Axe 2 - Orientation 4 : Un partenariat responsable avec les associations - Associations sportives amateurs - Attribution d'une subvention "manifestations".

Rapporteur : Roselyne BIENVENU,

EXPOSE

Les subventions « manifestations » ont pour but de soutenir les associations sportives dans la mise en œuvre des manifestations exceptionnelles ou de les aider à conduire des projets de développement spécifique.

Ces dossiers s'inscrivent dans les perspectives pour le développement du sport à Angers, à travers le soutien aux associations sportives amateurs figurant dans le projet « Angers Sport 2020 ».

Il concerne un club pour une dépense totale de 150 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017

Considérant l'avis de la commission Educations du 07 septembre 2017

DELIBERE

Attribue une subvention « manifestations » de :

- **150 € au Canoë Kayak Club Angers**, pour les animations proposées dans le cadre de « l'Eté au Lac » les 16, 17 et 18 août 2017.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017, et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 19 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAIHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAIHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 19 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-402

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Accès aux autres équipements sportifs

Angers Sport 2020 - Axe 3 - Orientation 7 : Optimiser les conditions d'accès et d'utilisation des équipements - Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) - Convention de partenariat - Approbation

Rapporteur : Roselyne BIENVENU,

EXPOSE

Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) a pour mission d'organiser les pratiques sportives pour tous les étudiants et personnels de l'Université d'Angers.

Ces cours se déroulent en semaine et ont lieu soit directement au sein du SUAPS qui dispose d'un ensemble sportif riche de plusieurs espaces, soit dans certaines installations sportives municipales.

Les deux grandes salles du SUAPS, régulièrement disponibles le week-end, offrent des conditions d'accueil intéressantes pour certaines compétitions des clubs angevins.

C'est pourquoi la Ville d'Angers et le SUAPS souhaitent collaborer, tant dans la programmation des équipements sportifs municipaux, que par la mise à disposition gracieuse des installations universitaires aux associations sportives.

A ce titre, il est proposé de conclure avec le SUAPS une convention pour l'année universitaire 2017-2018 afin de fixer les modalités de ce partenariat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017

Considérant l'avis de la commission Educations du 07 septembre 2017

DELIBERE

Approuve la convention à conclure avec le SUAPS pour l'année scolaire 2017-2018,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué
Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017

N° 20 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAIHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 20 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-403

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Activités de pleine nature

Angers Sport 2020 - Axe 3 - Orientation 8 : Renforcer le rayonnement et l'attractivité du Parc de Loisirs du Lac de Maine - Développement des activités physiques et sportives en direction des jeunes - Convention avec l'Union Nationale Sport Scolaire (UNSS) - Approbation.

Rapporteur : Roselyne BIENVENU,

EXPOSE

Dans le cadre du développement, le mercredi après-midi, des activités physiques et sportives en direction des jeunes, une convention a été conclue en 2017 entre la Ville et l'Union Nationale du Sport Scolaire de Maine-et-Loire (UNSS), en vue de définir les rôles et les fonctions à répartir entre les intervenants de la Ville et de l'UNSS.

Ces activités sont proposées aux jeunes de 11 à 15 ans scolarisés dans les collèges angevins et concernent des animations de pleine nature, dont la course d'orientation, le golf, le vélo, la voile...

Les jeunes se perfectionnent ou découvrent l'ensemble de ces activités en plusieurs périodes et selon leur niveau de connaissance de ces disciplines. Ces activités sont encadrées par des intervenants qualifiés de la Ville et de l'Education Nationale.

Il est proposé de passer une nouvelle convention pour l'année scolaire 2017-2018 afin de fixer les modalités d'organisation de ces activités.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017

Considérant l'avis de la commission Educations du 07 septembre 2017

DELIBERE

Approuve la convention à conclure, pour l'année scolaire 2017-2018, avec la Direction Départementale de l'Union Nationale du Sport Scolaire, pour le développement des activités de pleine nature en direction des jeunes,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 21 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAÏHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUCHEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUCHEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 21 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-404

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Pilotage de la politique

Angers Sport 2020 - Axe 4 - Orientation 9 : Renforcer la vocation éducative, citoyenne et sociale du sport - Institut de Formation d'Education Physique et Sportive d'Angers (IFEPSA) - Convention de partenariat - Approbation.

Rapporteur : Roselyne BIENVENU,

EXPOSE

L'Institut de Formation d'Education Physique et Sportive d'Angers (IFEPSA) est un établissement d'enseignement supérieur privé STAPS qui a pour objet de promouvoir la formation, l'enseignement et la recherche dans, et à partir, des activités physiques, sportives, de santé, de prévention et d'intégration.

En diversifiant les parcours de formation dans les secteurs d'activités en relation avec le sport, les activités physiques, les loisirs..., l'IFEPSA ouvre ses étudiants vers le monde professionnel.

La Ville d'Angers demande à l'IFEPSA d'apporter son concours, au titre de l'année universitaire 2017-2018, pour les actions que la Collectivité entend mener en faveur de la jeunesse angevine et des associations sportives locales.

Cet engagement prévoit notamment :

- une information, une formation ou l'organisation de conférences sur l'évolution des activités physiques et sportives au profit des dirigeants et des cadres techniques des associations,
- la réalisation d'études pour la Ville.

Il est donc proposé de conclure avec l'IFEPSA une convention, pour la période d'octobre 2017 à juin 2018, prévoyant notamment le versement d'une somme de 6 200 € au titre de la mise en place des actions précitées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017

Considérant l'avis de la commission Educations du 07 septembre 2017

DELIBERE

Approuve la convention avec l'IFEPSA pour la mise en œuvre de ce programme.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Attribue une subvention de 6 200 € à l'IFEPSA pour son programme d'actions 2017-2018,

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Abstention: 1, M. Alain PAGANO.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 22 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAIHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 22 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-405

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Halle de tennis Jean Bouin - Réfection de la couverture et renforcement de la charpente - Marchés de travaux.

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Dans le cadre de sa politique de préservation et d'amélioration du patrimoine, la Ville d'Angers a décidé de procéder à la réfection de la couverture de la halle de tennis Jean Bouin. Ces travaux visant à pérenniser l'équipement intègrent l'amélioration de la performance thermique de la couverture.

Au stade Avant-Projet Définitif, l'estimation des travaux s'élève à 404 000 € HT (valeur Avril 2017).

Il convient de lancer une consultation pour la réalisation de ces travaux décomposés en 4 lots.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 septembre 2017

Considérant l'avis de la commission Educations du 07 septembre 2017

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les marchés à l'issue de la consultation, ainsi que tout avenant de transfert relatif à ces marchés et les avenants ayant pour objet un changement d'indice suite à la suppression de celui-ci,

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 23 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAÏHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 23 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-406

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Installations thermiques du complexe Jean Bouin, de la patinoire et d'Aquavita- Marché de maintenance

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

La Ville d'Angers est propriétaire de trois bâtiments sportifs équipés en installations thermiques spécifiques : le complexe sportif Jean Bouin, la patinoire et Aquavita. Le marché de maintenance en cours d'exécution s'achève au 28 février 2018 et une nouvelle consultation doit être réalisée.

Il est proposé de lancer une consultation pour répondre aux obligations de maintenance des installations thermiques de ces trois sites et d'assurer le confort des utilisateurs, dans le respect des réglementations en vigueur.

Le marché sera conclu pour une durée de deux ans renouvelable 2 fois pour des périodes d'un an. Les prestations sont estimées à 250 000 € HT sur quatre ans.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 septembre 2017
Considérant l'avis de la commission Educations du 07 septembre 2017

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer le marché à l'issue de la consultation, ainsi que tout avenant de transfert relatif à ce marché et les avenants ayant pour objet un changement d'indice suite à la suppression de celui-ci,

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 24 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAIHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 24 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2017-407**

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine
communautaire**

Hall de l'Hôtel de Ville - Marché de maîtrise d'œuvre

Rapporteur : *Jean-Marc VERCHERE,*

EXPOSE

La Ville d'Angers a décidé de réaménager le hall de l'Hôtel de Ville afin d'améliorer l'accueil et les services aux usagers. Le projet permettra d'intégrer l'évolution des nouvelles technologies afin d'offrir de nouveaux services aux angevins.

Par ailleurs, l'aménagement du parvis permettant d'assurer une continuité piétonne depuis l'espace public vers le hall de l'hôtel de Ville sera repensé en lien avec la future station de tramway.

Par délibération en date du 24 avril 2017, le Conseil Municipal a approuvé le programme des travaux pour un montant de 1 630 000 € HT (valeur mars 2017).

Une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée en mai 2017 sous la forme d'une procédure concurrentielle avec négociation.

Après analyse des offres et négociation, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 12 septembre 2017 a décidé d'attribuer le marché au groupement Laurent VIE Architecte / Lionel VIE Architecte / AIA Ingenierie / AB Ingenierie / DbAcoustic / Urbaterra / CL Design, pour un forfait de rémunération de 198 860 € HT soit 238 632 € TTC comprenant les missions de base et missions complémentaires (Diagnostic/Esquisse, EXE Partielle, Coordination SSI, Traitement de la Signalétique, Définition et choix des équipements mobiliers DEM et l'Assistance pour la consultation et l'information du public ACI).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,
Vu la délibération DEL-2017-182 du 24 avril 2017, approuvant le programme de l'opération et autorisant le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 septembre 2017

DELIBERE

Attribue le marché de maîtrise d'œuvre au groupement Laurent VIE Architecte / Lionel VIE Architecte / AIA Ingenierie / AB Ingenierie / DbAcoustic / Urbaterra / CL Design, pour un montant de 198 860 € HT correspondant à la mission de base et aux missions complémentaires.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer le marché de maîtrise d'œuvre à l'issue de la consultation, ainsi que tout avenant de transfert relatif à ce marché et les avenants ayant pour objet un changement d'indice suite à la suppression de celui-ci,

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 25 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAIHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAIHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 25 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-408

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Musée des Beaux-Arts - Remplacement des installations de traitement d'air des réserves et refonte du système de gestion technique centralisée - Marchés de travaux

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Le Musée des Beaux-Arts de la Ville d'Angers, en partie classée Monument Historique accueille des expositions culturelles permanentes et temporaires et dispose de ce fait de réserves de stockage des œuvres dont les conditions de conservation doivent être assurées et contrôlées.

Dans un souci d'amélioration de conservation des collections, et compte-tenu du vieillissement de ces ensembles techniques et des désordres subis par certaines œuvres en 2013, le principe de travaux de remplacement partiel de certains matériels a été retenu.

Ces travaux permettront de garantir le contrôle des conditions de variation de l'hygrométrie et de la température, le pilotage des installations afin d'optimiser les coûts d'exploitation et de maintenance, et de générer des économies d'énergie.

Au stade Avant-Projet Définitif, le montant des travaux est estimé à 238 300 € HT (valeur février 2015).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 septembre 2017
Considérant l'avis de la commission Educations du 07 septembre 2017

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer le marché à l'issue de la consultation, ainsi que tout avenant de transfert relatif à ce marché et les avenants ayant pour objet un changement d'indice suite à la suppression de celui-ci,

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué
Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 26 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAÏHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 26 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-409

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Quartier Saint Jacques/Nazareth - Aménagement du cheminement piéton entre la Crèche Saint-Lazare et Ecole Anne Dacier - Convention de travaux et de passage - Approbation.

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Dans le cadre de sa politique enfance, la Ville d'Angers met en place des « ateliers passerelles » qui permettent de faciliter le passage de l'enfant de la crèche vers l'école.

La crèche municipale Saint Lazare propose ces ateliers passerelles à l'école Anne Dacier. La crèche se situe au rez-de-chaussée d'un immeuble collectif de la SOCLOVA situé au 29 rue Saint Lazare à Angers. Les enfants circulent actuellement sur les trottoirs pour atteindre l'école maternelle Anne Dacier située 7 bis rue Dacier à Angers. Pour faciliter et sécuriser le cheminement des groupes d'enfants, la Ville d'Angers a pour projet de réaliser un aménagement extérieur afin de connecter la crèche et l'école par un cheminement en coeur d'ilôt.

La Ville d'Angers est propriétaire d'un volume dans l'ensemble immobilier de la SOCLOVA, composé d'un garage double, des locaux de la crèche/halte garderie ainsi que le fond de la terrasse de la crèche. Ce dernier est situé sur l'emprise foncière de la SOCLOVA. Ce cheminement permettrait de traverser la parcelle, propriété du Département, actuellement utilisée par l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE).

Ainsi, pour la réalisation de ce projet, des aménagements sont nécessaires dont le coût des travaux pris en charge par la Ville, est estimé à 18 000 €.

A l'issue de ces travaux, des servitudes de passage seront établies entre les différents utilisateurs et propriétaires fonciers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 septembre 2017

DELIBERE

Approuve la convention de travaux et de passage entre la Ville d'Angers, le Département de Maine-et-Loire, l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education et la SOCLOVA.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention ainsi que tout document y afférent.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 27 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAIHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 27 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-410

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Aménagements de voirie urbaine

**Angers Cœur de Maine - Apaisement des voies des Berges, sections Saint-Serge et Baumette -
Marché de travaux d'aménagement**

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet Angers Cœur de Maine, la Ville d'Angers a confié par délibération du 28 novembre 2016 à la Société Publique Locale ALTER Public la réalisation d'un programme d'apaisement de la voie des berges sur les sections Saint-Serge au Nord et Baumette au Sud, et ce, en complément des interventions engagées sur les sites Centre-ville Maine et Ligny – Jean-Turc.

Ces travaux constituent une première étape d'aménagement visant à engager l'apaisement de la voie des berges dans son ensemble, permettant de passer d'un fonctionnement et d'une écriture autoroutière à un fonctionnement progressivement assimilable à une grande avenue urbaine.

Les aménagements consistent principalement à :

- déposer les équipements autoroutiers,
- resserrer les chaussées,
- créer des terre-pleins centraux paysagers,
- supprimer une file dans chaque sens dans le secteur de la Baumette,
- engager la valorisation paysagère des abords,
- revoir la signalisation directionnelle et l'éclairage.

Le coût prévisionnel des travaux est fixé à 1 200 000 € HT.

La décomposition prévisionnelle du marché de travaux est la suivante :

- Lot 1 : signalisation directionnelle de chantier et définitive
- Lot 2 : voirie et réseaux divers
- Lot 3 : paysagement

Le démarrage des travaux est prévu en mars 2018 afin que les aménagements soient livrés au plus tard fin 2018.

A cet effet, il y a lieu d'autoriser ALTER Public, mandataire des travaux d'apaisement de la voie des berges sur les sections Saint-Serge et Baumette, à lancer la procédure de consultation des entreprises en vue de retenir les sociétés attributaires des travaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL-2016-605 de la Ville d'Angers du 28 novembre 2016 portant sur le mandat d'études et de travaux d'apaisement de la voie des berges confié à ALTER Public

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 septembre 2017

DELIBERE

Autorise ALTER Public, mandataire agissant au nom et pour le compte de la Ville d'Angers à :

- Lancer les procédures de consultations des entreprises,

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017

N° 27 (dans l'Ordre du Jour)

- Signer le marché de travaux à l'issue de la consultation dans le respect de l'enveloppe financière énoncée ci-dessus assortie d'un taux de tolérance de 5 % maximum,
- Signer tout avenant de transfert relatif à ce marché ainsi que les avenants ayant pour objet un changement d'indices suite à la suppression de celui-ci.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 28 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAIHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 28 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-411

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Aménagements de voirie urbaine

Quartier Doutré Saint-Jacques - Rue Roc Epine - Dévoisement de réseaux d'eau pluviale et d'eaux usées - Convention avec la SARL JECO et Angers Loire Métropole - Approbation

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

La SARL JECO a pour projet de construire un ensemble immobilier neuf sur une parcelle lui appartenant.

La construction de cet ensemble immobilier nécessite, préalablement aux travaux de viabilisation et de construction des futurs immeubles, le dévoisement du réseau public d'eaux usées appartenant à Angers Loire Métropole et du réseau d'eau pluviale appartenant à la Ville d'Angers, tous les deux situés sur le domaine privé de la SARL JECO. Les travaux seront réalisés par Angers Loire Métropole pour les réseaux d'eaux usées et par la Ville d'Angers pour les réseaux d'eaux pluviales. Chacun pour ce qui le concerne prendra à sa charge le coût des travaux.

Il convient donc de passer une convention avec la SARL JECO autorisant chacune des parties à effectuer les travaux pour ce qui la concerne.

Par ailleurs, à l'issue des travaux de dévoisement des réseaux d'eaux usées et d'eau pluviale, une convention de servitude sera établie dans le cadre des actes notariés liés à la vente du foncier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 septembre 2017

DELIBERE

Approuve la convention de dévoisement des réseaux d'eaux usées et d'eau pluviale avec la SARL JECO et Angers Loire Métropole.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 29 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAÏHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 29 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-412

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Aménagements de voirie urbaine

Extension et rénovation de pavage, dallage et mobiliers urbains - Marché de travaux.

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Le marché de travaux d'extension et de rénovation de pavage, dallage et mobilier urbain arrive à échéance le 31 mars 2018. Afin d'assurer la continuité de ces travaux, une nouvelle consultation doit être lancée sans minimum, ni maximum.

Dans le cadre de la mise en place de la Communauté urbaine, les communes sont chargées de la mise en œuvre et de la gestion de la compétence voirie et réseaux pour le compte de l'agglomération. C'est pourquoi, le Président d'Angers Loire Métropole a été sollicité et a émis un avis favorable à cette consultation.

Afin de tenir compte de la durée effective des conventions de gestion, ce marché d'une durée initiale d'un an pourra être reconduit 3 fois au maximum.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n° 2016 – 360 du 25 mars 2016
Vu l'avis favorable du Président de la Communauté urbaine

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 septembre 2017

DELIBERE

Approuve le lancement de la procédure de la consultation de travaux d'extension et de rénovation de pavage, dallage et mobilier urbain.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer le marché à l'issue de la consultation et tout avenant de transfert relatif à ce marché pour le compte de la Ville ainsi que tout avenants ayant pour objet un changement d'indices suite à leur suppression ou modification.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 30 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAIHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 30 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-413

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Aménagements de voirie urbaine

Réalisation d'enduits coulés à froid - Marchés de travaux

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Le marché de travaux de réalisation d'enduits coulés à froid, pour la rénovation des chaussées, arrive à échéance le 27 mars 2018.

Afin d'assurer la continuité de ces travaux, une nouvelle consultation doit être lancée sans minimum, ni maximum.

Dans le cadre de la mise en place de la Communauté urbaine, les communes sont chargées de la mise en œuvre et de la gestion de la compétence voirie et réseaux pour le compte de l'agglomération. C'est pourquoi, le Président d'Angers Loire Métropole a été sollicité et a émis un avis favorable à cette consultation.

Afin de tenir compte de la durée effective des conventions de gestion, ce marché d'une durée initiale d'un an pourra être reconduit 3 fois au maximum.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n° 2016 – 360 du 25 mars 2016
Vu l'avis favorable du Président de la Communauté urbaine

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 septembre 2017

DELIBERE

Approuve le lancement de la procédure de la consultation des travaux de réalisation d'enduits coulés à froid.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer le marché à l'issue de la consultation et tout avenant de transfert relatif à ce marché pour le compte de la Ville ainsi que tout avenants ayant pour objet un changement d'indices suite à leur suppression ou modification.

Impute les dépenses au concerné principal de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 31 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAIHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 31 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-414

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Aménagements de voirie urbaine

Coordination de réfection de chaussées- Convention avec Gaz Réseau Distribution France (GRDF)- Approbation

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

La Ville d'Angers a autorisé GRDF à intervenir sur le domaine public pour renouveler la canalisation et les branchements du réseau de distribution publique de gaz naturel situé rue du Mail.

Dans ce cadre, GRDF, occupant de droit du domaine public de la Ville d'Angers, réalise des tranchées sur la chaussée et les trottoirs et procède ensuite à la réfection de la structure de la chaussée et à la réfection définitive des trottoirs dans le cadre d'opérations programmées, conformément au règlement de voirie en vigueur à la date de la signature de ladite convention.

Parallèlement, la Ville d'Angers procède à la réfection définitive du revêtement de la chaussée suite aux interventions de GRDF dans le cadre de sa politique d'entretien de son patrimoine.

Il convient d'établir une convention permettant de coordonner les interventions de GRDF et de la Ville d'Angers pour ces travaux et de déterminer le montant financier à la charge de GRDF.

Ce dernier est estimé à 13 985 € TCC, suite au métré contradictoire, réalisé entre les parties.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 septembre 2017

DELIBERE

Approuve la convention à intervenir avec GRDF.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention pour la coordination de réfection de la chaussée et la répartition financière des travaux, rue du Mail.

Impute les recettes au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 32 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAIHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAIHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 32 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-415

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Achat - Commande publique

Groupements de commandes - Intégration de nouveaux membres à la convention de groupement de commandes « Fournitures Courantes »

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Par délibération du 27 octobre 2014, La Ville d'Angers a accepté le principe de grouper les achats courants, avec Angers Loire Métropole, les autres communes de la Communauté urbaine et d'autres entités.

Conformément aux termes des conventions de groupement généralistes, les deux membres fondateurs (la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole) doivent acter l'adhésion de nouveaux membres lorsque ceux-ci ne sont pas des communes d'Angers Loire Métropole.

ALTER Cités a fait part de son intérêt pour le groupement de commandes relatif à l'achat de fournitures courantes.

Cette adhésion sera actée par la signature d'un document d'adhésion.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des marchés publics,
Vu la délibération DEL-2014-604 du Conseil municipal du 27 octobre 2014, approuvant la création d'un groupement de commandes,
Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017

DELIBERE

Accepte l'intégration d'ALTER Cités au groupement de commandes "Fournitures courantes".

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 33 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAÏHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 33 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-416

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Achat - Commande publique

Groupement de commandes "Fournitures, Services et Travaux d'espaces verts" - Extension de périmètre - Avenant n° 1 à la convention - Approbation.

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Un groupement a été constitué le 24 novembre 2014 entre les deux membres fondateurs que sont Angers Loire Métropole (ALM), et la Ville d'Angers (VA). Ce groupement, coordonné par ALM, a pour objet l'achat en commun de fournitures courantes, de prestations de services et travaux relatifs aux espaces verts afin notamment :

- d'optimiser la démarche de réduction des coûts par la massification des achats,
- de bénéficier de l'expertise de la collectivité coordinatrice,
- de mutualiser le coût des procédures de marchés publics.

A cette convention ont adhéré : Briollay, Ecoflant, Ecuillé, Montreuil-Juigné, Saint-Barthélemy d'Anjou, Soulaines-sur-Aubance, Saint-Lambert-La-Potherie, le Syndicat Mixte Angers Marcé et le CCAS d'Angers.

Les travaux d'espaces verts peuvent parfois intégrer dans leur périmètre des interventions sur voies et réseaux (VRD). Il convient donc d'étendre aux VRD par avenant, le périmètre d'achats des travaux objet de la convention de groupement portant sur les espaces verts.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de groupement de commandes en date du 24 novembre 2014

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017

DELIBERE

Approuve l'avenant n°1 à la convention de groupement de commandes pour l'achat de fournitures, de prestations de services et travaux relatifs aux espaces verts.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué, à signer cet avenant.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 34 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAIHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAIHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 34 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-417

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Achat - Commande publique
Courtage d'enchères pour la vente de biens- Liste des matériels soumis à la vente - Approbation

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

La Ville d'Angers souhaite vendre par voie d'enchères tous les types de biens réformés autorisés par la loi. La réalisation des ventes par ce procédé a notamment pour objectif la transparence des transactions par la participation ouverte à tout internaute.

La société Agorastore met à disposition de la Ville d'Angers une solution en ligne de courtage d'enchères.

Une liste de matériels est soumise ce jour à approbation. Elle comporte la description du produit, l'état sommaire de son fonctionnement, son prix minimal et sa mise à prix. La vente se réalisera sur cette base, en l'état et sans garantie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017

DELIBERE

Approuve la liste des matériels mentionnée en annexe pour la soumettre à la vente par voie de courtage d'enchères en ligne.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à conclure la vente de chaque bien au prix de la meilleure enchère et à signer les actes de vente correspondants.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 35 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAÏHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 35 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-418

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

**Quartier Belle-Beille - Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière 3F-
Construction de 53 logements - 50 Avenue Notre Dame du Lac - Garantie d'emprunts d'un
montant total de 5 268 000 €.**

Rapporteur : Emmanuel CAPUS,

EXPOSE

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière 3F envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations plusieurs emprunts d'un montant total de 5 268 000 €, au taux et aux conditions applicables suivant la réglementation en vigueur à la date d'effet du contrat.

Ces emprunts sont destinés à financer la construction de 53 logements, 50 Avenue Notre Dame du Lac à Angers.

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière 3F sollicite, à cet effet, la garantie de la Ville à hauteur de :

- 100 % du montant emprunté de 5 171 000 € ; s'agissant d'opérations liées au programme national de rénovation urbaine (ANRU 1 « Verneau »), la commune est compétente pour garantir ces prêts.
- 75 % du montant emprunté de 97 000 €, Angers Loire Métropole garantissant 25 % des prêts contractés par les Entreprises Sociales pour l'Habitat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Civil et notamment l'article 2298,

Vu les contrats de prêts n° 64567 et n° 64558 en annexes signés entre la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière 3F ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017

DELIBERE

Accorde la garantie de la Ville d'Angers à la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière 3F, à hauteur de :

- 100 % pour le paiement des annuités (intérêts et capital) de plusieurs emprunts d'un montant total de cinq millions cent soixante et onze mille euros (5 171 000 €) pour la construction de 52 logements,
- 75 % pour le paiement des annuités (intérêts et capital) d'un emprunt d'un montant de quatre vingt dix sept mille euros (97 000 €) pour la construction d'un logement,

que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions des contrats de prêts n° 64567 et n° 64558 constitué de 5 lignes de prêt, pour financer la construction de 53 logements, 50 Avenue Notre Dame du Lac à Angers.

Lesdits contrats sont joints en annexe et font partie intégrante de la présente délibération.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017

N° 35 (dans l'Ordre du Jour)

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de remboursement des prêts, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière 3F, dont elle ne se serait pas acquittée à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière 3F pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Au cas où ledit organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la ville d'Angers s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la caisse prêteuse discute au préalable l'organisme défaillant.

S'engage pendant toute la durée des prêts à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

Approuve les conventions qui règlent les conditions de cette garantie entre la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière 3F et la ville d'Angers

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les conventions ainsi que tous documents afférents aux emprunts.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 36 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAIHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAIHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 36 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-419

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Quartier Centre-Ville - La Fayette - Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podeliha - Transfert de patrimoine de 14 logements - 50, 56 et 62 rue Baudrière - Garantie d'emprunt d'un montant de 719 000 €

Rapporteur : Emmanuel CAPUS,

EXPOSE

La Société Anonyme d'Habitations à loyer Modéré Immobilière Podeliha envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un emprunt de 719 000 €, au taux et aux conditions applicables suivant la réglementation en vigueur à la date d'effet du contrat.

Cet emprunt est destiné à financer le transfert de patrimoine de 14 logements, 50-56 et 62 rue Baudrière à Angers.

La Société Anonyme d'Habitations à loyer Modéré Immobilière Podeliha sollicite, à cet effet, la garantie de la Ville à hauteur de 100 % du montant emprunté.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Civil, et notamment l'article 2298;

Vu le contrat de prêt n° 66407 en annexe signé entre la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podeliha ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017

DELIBERE

Accorde la garantie de la Ville d'Angers, à hauteur de 100 %, à la Société Anonyme d'Habitations à loyer Modéré Immobilière Podeliha pour le paiement des annuités (intérêts et capital) d'un emprunt d'un montant de sept cent dix neuf mille euros (719 000 €) que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 66407 constitué d'une ligne de prêt, pour financer le transfert de patrimoine de 14 logements, 50-56 et 62 rue Baudrière à Angers.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de remboursement du prêt, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la Société Anonyme d'Habitations à loyer Modéré Immobilière Podeliha, dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la Société Anonyme d'Habitations à loyer Modéré Immobilière Podeliha pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Au cas où ledit organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la ville d'Angers s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la caisse prêteuse discute au préalable l'organisme défaillant.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 36 (dans l'Ordre du Jour)

S'engage pendant toute la durée du prêt à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

Approuve la convention qui règle les conditions de cette garantie entre la Société Anonyme d'Habitations à loyer Modéré Immobilière Podeliha et la ville d'Angers et

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention ainsi que tout document afférent à l'emprunt.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAÏHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 37 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-420

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Aide à la construction - Institut de Cancérologie de l'Ouest - Reconstruction du site d'Angers - Avenant n°1 à la convention de garantie d'emprunt initial de 14 000 000 €.

Rapporteur : Emmanuel CAPUS,

EXPOSE

Par délibération du 24 février 2014 la Ville d'Angers a déjà accordé sa garantie à l'Institut de Cancérologie de l'Ouest pour un montant de 14 000 000 € afin de financer la reconstruction du site d'Angers sur l'emprise du Centre Hospitalier Universitaire pour un montant de 73 millions d'euros.

L'Institut de Cancérologie de l'Ouest souhaite refinancer cet emprunt auprès de la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire selon de nouvelles caractéristiques financières plus avantageuses indiquées en annexe « réaménagement » qui portent sur la baisse de la marge associée au taux Euribor 3 mois, passant de + 2,00 % à + 1,9 % l'an.

A cet effet, il convient de passer un avenant à la convention de garantie d'emprunt d'origine afin d'intégrer cette modification du plan d'amortissement du capital restant dû de 13 020 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Civil, et notamment l'article 2298,

Vu la délibération DEL-2014-129 d 24 février 2014 approuvant la convention de garantie d'emprunt avec l'Institut de Cancérologie de l'Ouest,

Vu l'avenant n°1 de réaménagement au contrat de prêt n° 83140174 en annexe signé entre l'Institut de Cancérologie de l'Ouest ci-après l'emprunteur et la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire.

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017

DELIBERE

Prend acte de la modification, par avenant n° 1, de l'article 3 du contrat de prêt n° 83140174 du 16 avril 2015, qui a fait l'objet d'une garantie de la Ville d'Angers, à hauteur de 14,85 % par délibération 2014-129 du 24 février 2014. Cette modification porte sur la baisse de la marge associée au taux Euribor 3mois.

Les autres articles du contrat de prêt n° 83140174 du 16 avril 2015 restent inchangés.

L'avenant n° 1 au contrat de prêt n° 83140174 est joint en annexe et fait partie intégrante à la délibération.

Poursuit la garantie de la Ville d'Angers pour le paiement des annuités (intérêts et capital) du capital restant dû d'un montant de treize millions vingt mille euros (13 020 000 €), remboursable en 23 ans et 3 mois, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions de l'avenant n°1 de réaménagement du prêt n° 83140174 pour financer la reconstruction du site d'Angers.

Approuve l'avenant à la convention de garantie d'emprunt pour intégrer cette baisse de la marge associée au taux Euribor 3 mois.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017

N° 37 (dans l'Ordre du Jour)

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'avenant à la convention de garantie d'emprunt du 27 août 2014.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 38 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAÏHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 38 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-421

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Société anonyme d'économie mixte - Société de construction et de gestion de logements de la Ville d'Angers (SOCLOVA) - Rapport d'activité 2016

Rapporteur : Emmanuel CAPUS,

EXPOSE

Conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte.

Ce rapport reprend de manière détaillée les éléments financiers et l'activité de cette société.

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017

DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport annuel 2016 de la Société Anonyme d'Economie Mixte de construction et de gestion de logements de la Ville d'Angers (SOCLOVA).

Le Conseil Municipal prend acte.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué
Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 39 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAIHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAIHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 39 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-422

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Société d'économie mixte Angers Loire Tourisme - Office de tourisme de l'agglomération angevine - Rapport d'activité 2016.

Rapporteur : Emmanuel CAPUS,

EXPOSE

Conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration ou au Conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte.

Ce rapport reprend de manière détaillée les éléments financiers et l'activité de cette société.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1524-5,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017

DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport annuel 2016 de la Société d'Economie Mixte Angers Loire Tourisme.

Le Conseil Municipal prend acte.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAÏHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUCHEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUCHEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 40 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-423

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Equipements à vocation économique et touristique

Délégation de service public - Gestion et l'exploitation du Centre des Congrès 2014-2017 - SAEML Angers Expo Congrès - Rapport annuel 2016.

Rapporteur : Michelle MOREAU,

EXPOSE

La Ville d'Angers a confié à la SAEML Angers Expo Congrès la gestion et l'exploitation du Centre des Congrès, dans le cadre d'une délégation de service public pour la période 2014-2017.

En application de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales renvoyant à l'article 52 de l'ordonnance du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, la SAEML Angers Expo Congrès a remis à la Ville d'Angers son rapport annuel pour l'année 2016 comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité du service.

Ce rapport annuel est soumis à l'assemblée délibérante afin qu'elle en prenne acte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1411-3
Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession

Considérant l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 25 septembre 2017
Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017

DELIBERE

Prend acte du rapport annuel 2016 de la SAEML Angers Expo Congrès pour la délégation de service public du Centre des Congrès.

Le Conseil Municipal prend acte.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 41 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAÏHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 41 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-424

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Equipements à vocation économique et touristique

Délégation de service public - Parc des Expositions - SAEML Angers Expo Congrès - Rapport annuel 2016.

Rapporteur : Michelle MOREAU,

EXPOSE

La Ville d'Angers a confié à la SAEML Angers Expo Congrès la gestion et l'exploitation du Parc des Expositions, dans le cadre d'une délégation de service public pour la période 2014-2017.

En application de l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales renvoyant à l'article 52 de l'ordonnance du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, la SAEML Angers Expo Congrès a transmis à la Ville d'Angers son rapport annuel pour l'année 2016 comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du service public délégué et une analyse de la qualité de ce service.

La Ville d'Angers doit prendre acte de la remise du rapport annuel du délégataire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1411-3,
Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

Considérant l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 25 septembre 2017
Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017

DELIBERE

Prend acte du rapport annuel 2016 de la SAEML Angers Expo Congrès pour la délégation de service public du Parc des Expositions d'Angers.

Le Conseil Municipal prend acte.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué
Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 42 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAÏHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 42 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-425

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Accueil des touristes et des angevins

Délégation de service public "Port fluvial et assistance évènements touristiques" 2014-2017 - SAEML Angers Loire Tourisme - Rapport annuel 2016

Rapporteur : Jeanne BEHRE-ROBINSON,

EXPOSE

Par délibération du 25 novembre 2013, le Conseil municipal a confié à la SAEML Angers Loire Tourisme la gestion du port fluvial et l'assistance aux évènements touristiques « Soleils d'Hiver » et « la Balade du Roi René », dans le cadre d'une convention de délégation de service public pour la période 2014-2017.

En application de l'article L 1411-3 du Code général des collectivités territoriales renvoyant à l'article 52 de l'ordonnance du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, la SAEML Angers Loire Tourisme a remis à la Ville d'Angers son rapport annuel pour l'année 2016 comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité du service.

Ce rapport annuel est soumis à l'assemblée délibérante afin qu'elle en prenne acte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1411-3
Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession

Considérant l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 25 septembre 2017
Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017

DELIBERE

Prend acte du rapport annuel 2016 de la SAEML Angers Loire Tourisme pour la délégation de service public «port fluvial et assistance aux évènements touristiques».

Le Conseil Municipal prend acte.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 43 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOÏNE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAÏHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOÏNE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 43 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-426

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Pilotage de la politique :
Direction Générale**

Indemnités de fonction des élus

Rapporteur : Benoit PILET,

EXPOSE

Les articles L2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fixent le régime des indemnités de fonctions susceptibles d'être versées aux titulaires de mandats municipaux.

Dans la limite des taux maxima fixés par le CGCT, le Conseil municipal détermine, par délibération, le montant des indemnités allouées aux membres du Conseil municipal, ce qui a été fait, à l'occasion du dernier renouvellement du Conseil, par une délibération du 14 avril 2014.

Depuis, plusieurs dispositions réglementaires sont venues modifier les règles applicables aux indemnités de fonctions nécessitant la mise à jour de la délibération susvisée. Ainsi, conformément à l'article 3 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, et à l'article 5 de la loi n°2016-1500 du 8 novembre 2016, les indemnités du Maire sont fixées désormais automatiquement et de plein droit au taux plafond, sauf demande expresse de sa part.

Par ailleurs, depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction des élus a évolué du fait de deux facteurs :

- l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022. Ceci résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 1^{er} janvier 2017).
- la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1^{er} février 2017.

Aussi, compte tenu des éléments ci-dessus, en application de l'article L2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les montants d'indemnités de fonction pour les élus de la Ville d'Angers sont fixés conformément à ce qui suit.

➤ **Pour le Maire**

Pour rappel, aux termes de l'article L2123-20 II du Code Général des Collectivités Territoriales, un élu municipal titulaire de plusieurs mandats ne peut percevoir plus d'une fois et demie le montant de l'indemnité parlementaire. Par conséquent, au-delà de ce montant, ses indemnités seront écartées.

Il est également tenu compte de la loi organique du 14 février 2014 interdisant le cumul des fonctions exécutives locales avec un mandat de député ou de sénateur qui a conduit le Maire à faire le choix de conserver son mandat municipal et à ne pas se représenter aux élections sénatoriales du 24 septembre 2017.

Ainsi, dans la limite du plafond de 145 %, l'indemnité est fixée à 103,34 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, majoré de 25 % compte tenu de la qualité de chef lieu de département de la Ville d'Angers, soit 5 000 € bruts mensuels.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 43 (dans l'Ordre du Jour)

➤ **Pour les Adjoints au Maire**

Dans la limite du plafond de 66 % de l'indice brut terminal de la fonction publique fixé par les textes, il est proposé de fixer l'indemnité :

- Pour le Premier Adjoint : 58 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, majoré de 25 % soit 2 806,23 € bruts mensuels (valeur du point au 1er février 2017) ;
- Pour les autres Adjoints : 42,09 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, majoré de 25 %, soit 2 036,45 € bruts mensuels (valeur du point au 1er février 2017).

Le bénéfice des indemnités de fonction d'Adjoints requiert la détention d'une délégation de fonction octroyée par le Maire, par arrêté.

➤ **Pour les Conseillers délégués**

Dans la mesure où l'article L 2123-24-1 III permet d'attribuer aux conseillers délégués une indemnité supérieure à celle versée aux conseillers (6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique) à condition que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjoints ne soit pas dépassé, il est proposé de fixer l'indemnité à 14,73 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, majoré de 25 %, soit 712,68 € (valeur du point au 1^{er} février 2017) et ce, à compter de la date à laquelle ils reçoivent cette délégation.

Avant cette date, ils perçoivent l'indemnité afférente aux fonctions de conseiller municipal.

➤ **Pour les autres conseillers**

En application des textes, il est proposé d'appliquer le taux de 6 % majoré de 25 %, à l'ensemble des autres conseillers, soit 290,30 € bruts mensuels (valeur du point au 1^{er} février 2017).

L'ensemble des indemnités ainsi déterminées ne dépasse pas le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées. Ces indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires et des évolutions de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017

DELIBERE

Approuve le montant des indemnités des élus indiqués ci-dessus et ce, à compter du 25 septembre 2017, s'agissant des indemnités qui seront versées à Monsieur le Maire,

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué
Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 44 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAIHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 44 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-427

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Ressources humaines

Cultures, Patrimoines, Créations - Bibliothèques - Vacations d'animateurs spécialisés d'ateliers et conférenciers spécialisés- Actualisation de la rémunération.

Rapporteur : Benoit PILET,

EXPOSE

La bibliothèque municipale réalise régulièrement des prestations autres que le simple prêt d'ouvrages auprès des publics, sous la forme d'animations éducatives et culturelles ponctuelles : conférences, lectures publiques, expositions, groupes de rencontres.

Ces interventions seront assurées par des professionnels recrutés spécialement pour assurer ces prestations avec un statut de vacataire.

Pour rémunérer ces intervenants (animateurs spécialisés et conférenciers) des vacations ont été créées par délibération du 26 avril 2004 mais il convient d'actualiser le montant de la rémunération versée pour ces prestations qui comprennent une phase de préparation et un temps face à un public.

Le montant de cette vacation est donc fixé à 250 € bruts et sera indexé sur la valeur du point d'indice de la fonction publique.

Par ailleurs, les frais de déplacement ainsi que les frais d'hébergement de ces intervenants résidant hors département pourront être remboursés sur présentation de justificatifs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017

DELIBERE

Approuve l'actualisation de la rémunération pour les vacations d'animateurs spécialisés d'ateliers et conférenciers spécialisés telles que définies ci-dessus.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 45 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAÏHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 45 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-428

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Ressources humaines

Mise à disposition d'un agent d'Angers Expo Congrès auprès de la Ville d'Angers - Convention - Approbation.

Rapporteur : Benoit PILET,

EXPOSE

Par délibération du 27 mars 2017, la mise à disposition à temps complet d'un agent d'Angers Expo Congrès auprès de la Ville d'Angers pour la période du 28 mars au 31 octobre 2017 afin de pourvoir un poste de chargé de communication a été approuvé.

Il convient aujourd'hui de prévoir la prolongation de cette mise à disposition sans qu'elle puisse dépasser 4 ans au total, ainsi que le prévoient les dispositions du décret n° 2008 – 580 du 18 juin 2008.

La convention passée entre la Ville d'Angers et Angers Expo Congrès pour organiser les modalités de cette mise à disposition sera modifiée par avenant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL-2017-149 du Conseil municipal du 27 mars 2017 approuvant la mise à disposition d'un agent d'Angers Expo Congrès auprès de la Ville d'Angers,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017

DELIBERE

Accepte la prolongation de la mise à disposition d'un agent d'Angers Expo Congrès auprès de la Ville d'Angers.

Approuve l'avenant à passer qui doit prévoir notamment le remboursement des salaires et des charges du salarié.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cet avenant.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 46 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAIHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 46 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-429

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Ressources humaines

Mise à disposition d'une médiatrice de terrain auprès d'ALTER Public - Convention - Approbation.

Rapporteur : Benoit PILET,

EXPOSE

ALTER Public s'est vu confier, dans le cadre du contrat de mandat avec Angers Loire Métropole pour le projet Tramway et Coeur de Maine, la mission de communication de proximité.

Un agent de la Ville d'Angers en recherche d'affectation dans le cadre d'un repositionnement professionnel et ayant déjà assuré la médiation du chantier du carrefour Rameau de janvier à juin dernier, et qui dispose donc d'une expérience en lien avec le profil recherché, est intéressée pour exercer ces missions.

ALTER Public peut accueillir cet agent de la Ville d'Angers qui est titulaire de la fonction publique, par le biais d'une mise à disposition pour la durée du chantier. Il convient donc de prévoir une convention afin d'organiser la mise à disposition de cet agent qui interviendra à compter du 26 septembre 2017, pour une durée de trois ans renouvelables, avec remboursement de salaires et charges.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017

DELIBERE

Approuve la convention pour la mise à disposition d'une médiatrice de terrain auprès d'ALTER Public.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention.

Impute les recettes au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 47 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire



Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAÏHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 47 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-430

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération économique

Association "Passage" d'Angers - Formation au dispositif de mutuelles de solidarité (MUSO) - Attribution d'une subvention

Rapporteur : Benoit PILET,

EXPOSE

Depuis quelques années l'association « Passage » a développé un système de mutuelles de solidarité (MUSO) au Burkina Faso puis au Mali. Cet outil de financement populaire de proximité, structuré et cohérent, permet à un groupe de personnes se connaissant de cotiser régulièrement et de façon égalitaire en s'organisant autour de leur argent, avec rigueur, solidarité et entraide.

Une aide de 500 € a été accordée en 2015 à l'association « Passage » pour ses projets au Mali.

Le Président de l'association s'est rendu à Bamako au courant du premier semestre 2017 afin de réaliser le bilan des actions menées grâce à la subvention et devant l'intérêt et le succès de ce dispositif, il apparaît opportun de pouvoir permettre au « Collectif des femmes du Mali » (Cofem) et à l'« Union d'Hamdallaye » (deux associations avec lesquelles notre collectivité entretient des relations depuis plusieurs années) dans la continuité de leur projet, d'expérimenter les MUSO.

Une formation auprès de ces associations est pour cela nécessaire. Il est donc proposé une subvention de 940 € à l'association « Passage » pour que cette dernière puisse réaliser ladite formation et la mise en place d'un système de MUSO dans le quartier Hamdallaye.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017

DELIBERE

Attribue une subvention à l'association « Passage » pour un montant de 940 €.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 48 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoît PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAÏHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 48 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : *DEL-2017-431*

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération économique

Accueils et déplacements de groupes scolaires - Attribution de subventions

Rapporteur : *Benoit PILET,*

EXPOSE

Le dispositif d'attribution des subventions aux établissements scolaires dans le cadre de leurs déplacements à l'étranger inclut les séjours linguistiques et les échanges scolaires organisés par les établissements d'Angers, sans distinction du lieu de résidence des élèves. Le barème d'attribution a été approuvé par la délibération DEL 2012-112 du 26 mars 2012.

Conformément à ces dispositions, il est proposé d'attribuer aux structures suivantes les subventions d'un montant prévisionnel de :

• Collège La Madeleine Accueil d'élèves allemands Du 18 au 27 septembre 2017	150 €
• Lycée Saint Martin Accueil d'élèves espagnols Du 21 au 29 septembre 2017	150 €
• Lycée Sainte-Agnès Accueil d'élèves chinois Fin septembre 2017	150 €
• Lycée Chevrolier Accueil d'élèves espagnols Du 02 au 23 septembre 2017	150 €
• Lycée Chevrolier Séjour (échange) à Cordoue du 23 septembre au 14 octobre 2017 1 classe (23 élèves dont 3 boursiers)	260 €
• Lycée Chevrolier Séjour (échange) à Brooklin du 07 au 20 octobre 2017 1 classe (27 élèves dont 2 boursiers)	1 687 €
• Lycée Jean Moulin Séjour à Londres du 17 au 20 octobre 2017 2 classes (50 élèves)	200 €
• Lycée Auguste et Jean Renoir Séjour (échange) à Chicago du 13 au 28 octobre 2017 1 classe (24 élèves).....	1 464 €
• Lycée Henri Bergson Séjour à Yantai du 14 au 25 octobre 2017 1 classe (23 élèves dont 4 boursiers)	2 886 €
TOTAL.....	7 097 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 48 (dans l'Ordre du Jour)

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017

DELIBERE

Attribue les subventions aux établissements scolaires pour un montant prévisionnel total de 7 097 €, détaillé comme suit :

- Collège La Madeleine : 150 €
- Lycée Saint Martin : 150 €
- Lycée Sainte-Agnès : 150 €
- Lycée Chevrollier : 2 097 €
- Lycée Jean Moulin : 200 €
- Lycée Auguste et Jean Renoir : 1 464 €
- Lycée Henri Bergson : 2 886 €

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Abstention: 1, M. Alain PAGANO.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 49 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire



Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAÏHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 49 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-432

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération économique

Collège Saint-Augustin - Section d'Enseignement Général et Professionnel adapté (SEGPA) - Attribution d'une subvention.

Rapporteur : Benoit PILET,

EXPOSE

Dans le cadre de sa section d'Enseignement Général et professionnel Adapté (SEGPA), douze élèves de troisième du collège Saint-Augustin ont effectué un stage d'initiation professionnelle en entreprise à Cracovie du 04 au 19 mars 2017.

Cet établissement scolaire a souhaité permettre à la promotion 2016-2017, de bénéficier d'une première expérience de mobilité. Cette initiative revêt un caractère professionnel du fait de la scolarité difficile des élèves.

Ce projet a engendré un investissement important pour les familles et le collège.

Aussi, dans le cadre du soutien aux établissements scolaires organisant des déplacements à l'étranger pour leurs élèves, il est proposé d'accompagner la Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté du collège Saint Augustin par le biais de l'attribution d'une subvention de 800 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017

DELIBERE

Attribue une subvention à l'établissement scolaire au Collège Saint-Augustin, section SEGPA pour un montant de 800 €

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité
Contre: 1, M. Alain PAGANO.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 50 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoît PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAÏHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 50 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-433

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération économique

Echanges d'ambassadeurs entre villes jumelles - Ville de Pise - Avenant n°3 à la convention - Approbation.

Rapporteur : Benoit PILET,

EXPOSE

Depuis la signature de leur jumelage, en 1982, les Villes d'Angers et Pise recrutent chaque année un « ambassadeur » de la ville partenaire, sur la base d'un contrat à durée déterminée.

La Ville de Pise a informé le Maire d'Angers, que dans le cadre du plan national de redressement des finances publiques italiennes, Pise est soumise à une limitation forte du nombre d'emplois de contractuels.

Le poste d' « ambassadeur » d'Angers à Pise fait partie de ces contrats. Pise a donc proposé que la Ville d'Angers devienne l'employeur de ses propres représentants, et soit remboursée des dépenses engagées sur la base d'une convention signée le 13 août 2014 par les représentants des deux villes.

Ainsi, et comme cela a été fait depuis 2014, il est proposé une prolongation de la convention par un avenant pour la période 2017 - 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017

DELIBERE

Accepte la proposition de la Ville de Pise.

Approuve l'avenant n°3 à la convention permettant le recrutement par la Ville d'Angers de son représentant à Pise pour la période du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018.

Autorise le remboursement par la Ville de Pise des dépenses engagées.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention.

Impute les dépenses et les recettes au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 51 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAÏHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 51 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-434

SANTE PUBLIQUE - Pilotage de la politique

**Contrat Local de Santé - Contrat de financement avec l'Agence Régionale de Santé -
Approbation.**

Rapporteur : Françoise LE GOFF,

EXPOSE

Le 11 septembre 2013, la Ville d'Angers, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Préfecture de Maine-et-Loire ont signé un Contrat Local de Santé qui a été modifié par trois avenants : 3 avril 2015, 20 septembre 2016 et 19 juin 2017.

Ce dernier avenant a pris acte du compte rendu des activités menées en 2016, ainsi que des projets menés en 2017. Un financement a été demandé pour plusieurs projets auprès de l'ARS dans le cadre du Fonds d'Intervention Régional.

Le présent contrat de financement 2017 précise les actions soutenues par l'ARS pour un montant global de 38 000 € :

- dispositif Noxambules,
- programme municipal sport santé bien être,
- travail sur l'offre de soins de premier secours,
- remplacement du totem distributeur de seringues,
- rédaction des newsletters du Contrat Local de Santé.

Il s'agit d'une augmentation de recettes liée au développement de projets lors de cet exercice budgétaire (+ 13 000 €).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017

DELIBERE

Approuve le contrat de financement avec l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer le contrat de financement de 38 000 € avec l'ARS pour l'année 2017 dans le cadre du Contrat Local de Santé.

Impute les recettes au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué

Florian SANTINHO



MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAIHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 52 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-435

SANTE PUBLIQUE - Santé mentale

Association Angevine pour la Recherche en Psychiatrie - Rencontre géronto-psychiatrie et de Psycho-gériatrie en Anjou - Attribution d'une subvention

Rapporteur : Françoise LE GOFF,

EXPOSE

L'Association Angevine pour la Recherche en Psychiatrie organise le 12 octobre 2017 au Centre des Congrès un colloque sur le thème « Le sujet vieillissant âgé déplacé : de l'immigration à l'institutionnalisation ».

Cette journée événementielle rassemble des professionnels de la santé, mais aussi des secteurs social et médico-social. Elle s'organise autour d'apports théoriques et des temps d'échanges d'expériences pour témoigner et améliorer l'accompagnement des personnes. En 2016, cette journée a rassemblé 150 personnes.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 600 € pour permettre la réalisation de ce colloque (somme identique à celle de 2016).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 05 septembre 2017

DELIBERE

Attribue à l'Association Angevine pour la Recherche en Psychiatrie une subvention de 600 €.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 53 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAIHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 53 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2017-436**

SANTE PUBLIQUE - Prévention et promotion de la santé

Education à l'hygiène bucco-dentaire des enfants de grande section de maternelle sur Angers - Convention de financement avec la CPAM-FNPEIS (Caisse Primaire d'Assurance Maladie - Fonds National de Prévention, d'Education et d'Informations Sanitaires) - Approbation.

Rapporteur : *Richard YVON*,

EXPOSE

Depuis plusieurs années, la Ville d'Angers mène des actions de sensibilisation et d'information à l'hygiène bucco-dentaire dans les écoles maternelles et élémentaires d'Angers.

Déjà engagée dans le cadre d'un partenariat avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) via le programme national M'T Dents, à destination des enfants de 6 ans, la Ville a répondu à un appel à projets de la CPAM-FNPEIS (Fonds National de Prévention, d'Education et d'Informations Sanitaires) qui vise à financer des séances dans 17 classes de grandes sections de maternelles situées dans les quartiers prioritaires de la Ville d'Angers sur la période du 1er septembre 2017 au 30 juin 2018.

L'objectif étant d'agir sur les inégalités sociales de santé :

- par l'apport de connaissances et savoir-faire en lien avec les comportements individuels liés à la notion de s'alimenter pour lutter contre l'obésité, les habitudes alimentaires inappropriées ;
- préserver ou acquérir des informations et mettre en pratique les gestes pour prendre soin de ses dents ;
- en contribuant à augmenter la qualité de vie scolaire en favorisant la participation des parents dans l'école et en renforçant le lien entre les parents et les acteurs en capacité d'orienter de favoriser l'accès aux soins et à la santé.

Une convention prévoit le versement d'une subvention de 2 796 € à la Ville d'Angers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 05 septembre 2017

DELIBERE

Approuve la convention de financement à intervenir avec la CPAM-FNPEIS,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention de financement,

Accepte le versement d'une subvention de 2 796 € par la CPAM-FNPEIS pour l'action retenue dans leur appel à projet.

Impute les recettes sur le budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué
Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 54 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAÏHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 54 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-437

SANTE PUBLIQUE - Prévention et promotion de la santé

Les Noxambules - Equipe mobile de prévention et de réduction des conduites à risques en soirée dans le centre-ville - Subvention attribuée par l'Etat.

Rapporteur : Richard YVON,

EXPOSE

Le dispositif Noxambules existe depuis 2010.

Depuis janvier 2015, la Ville d'Angers gère l'équipe mobile de prévention « Les Noxambules » afin d'aller à la rencontre des jeunes sur l'espace public.

Cette équipe échange avec eux en informant et prévenant les conduites à risques liées aux pratiques festives. Elle se compose de 8 personnes (1 animateur et 7 équipiers santé). L'intervention débute à 20h et s'arrête à 1h.

Pour la financer, une demande de subvention a été adressée à la MILDECA (Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et Conduites à Addictives) qui a accordé une subvention de 14 000 €.

Le versement de la subvention accordée par la MILDECA interviendra à la suite d'un arrêté pris par le Préfet de Maine-et-Loire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 05 septembre 2017

DELIBERE

Accepte le versement d'une subvention de 14 000 € par la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et Conduites Addictives pour l'action menée par l'équipe mobile de prévention « Les Noxambules ».

Impute les recettes sur le budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 55 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAIHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 55 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-438

SANTE PUBLIQUE - Prévention et promotion de la santé

Installation de défibrillateurs automatisés externes (DAE) - Convention de partenariat - Subvention attribuée par la Fondation CNP Assurances.

Rapporteur : Richard YVON,

EXPOSE

50 000 personnes décèdent chaque année d'un arrêt cardiaque en France soit 1/3 des décès d'origine cardiovasculaire. Selon la Fédération Française de Cardiologie, 7% de survie sans séquelle après un arrêt cardiaque en France, alors que ce taux est de 30% dans les pays où la population est formée et où les lieux publics et privés sont mieux équipés en défibrillateurs automatisés externes. Environ 15% seulement des Français sont formés aux gestes qui sauvent.

Les premiers défibrillateurs automatiques ont été installés à Angers dès 2007, conformément à la loi du 24 mai 2006 autorisant la mise à disposition et l'utilisation de défibrillateurs sur l'espace public.

Placés à des endroits stratégiques de la ville et de manière à réaliser un maillage efficace, on peut estimer à plus de 100 le nombre d'appareils accessibles au public et installés par différents partenaires sur le territoire de la Ville d'Angers, sur le domaine public, dans des centres commerciaux ou bien encore dans des lieux ouverts au public.

Parmi ces installations, la Ville est propriétaire de 51 appareils, auxquels il convient d'ajouter les installations sur 14 stations du tramway, et poursuit son effort d'équipement ou de renouvellement du parc vieillissant.

Les DAE (Défibrillateurs Automatiques Externes), entièrement automatiques, peuvent être utilisés sans formation de secouriste. Cependant une sensibilisation de la population permet d'en faciliter l'usage. C'est la raison pour laquelle, la Ville organise régulièrement des séances de sensibilisation à l'utilisation de défibrillateurs et organise en partenariat des actions de formation PSC 1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1).

Fort de son action volontariste, la Ville d'Angers est récompensée de la plus haute distinction (3 cœurs) du label *Ma Commune a du Cœur* en 2017.

La fondation CNP Assurances a lancé un appel à projet dédié aux communes pour encourager l'installation de défibrillateurs automatiques externes dans les lieux publics et favoriser la sensibilisation du plus grand nombre aux gestes qui sauvent. Le soutien sollicité auprès de la fondation CNP Assurances concerne le renouvellement de 5 défibrillateurs.

Le dossier de la Ville d'Angers a obtenu une réponse positive à la hauteur de sa sollicitation, soit 2 535€ (équivalent à 46% du coût total).

Dans ce cadre, il est proposé une convention de partenariat avec la fondation CNP Assurances pour la remise d'une subvention de 2 535€ afin de faciliter l'acquisition de 5 défibrillateurs en 2017.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 05 septembre 2017

DELIBERE

Approuve la convention de partenariat à conclure avec la fondation CNP Assurances.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017

N° 55 (dans l'Ordre du Jour)

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Accepte le versement par la fondation CNP Assurances d'une subvention de 2 535 €.

Impute les recettes sur le budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 56 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAIHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAIHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 56 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-439

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE - Politique en faveur de la jeunesse

Label jeunesse engagée - Attribution d'une subvention.

Rapporteur : Florian SANTINHO,

EXPOSE

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Ville d'Angers souhaite valoriser et encourager les initiatives prises par les jeunes de 15 à 30 ans pour des projets à dimension collective.

Il est proposé de soutenir le projet de création du court métrage « une autre Afrique » qui a pour objet de valoriser les échanges culturels, sous réserve de réalisation. Ce court métrage sera réalisé lors du Festival itinérant « Cinéma Images et Vies au Sénégal » qui se déroulera du 7 au 11 octobre 2017. Il sera présenté dans le cadre du festival cinéma d'Afrique en 2019.

Ce projet est porté par deux jeunes lycéennes en terminale au lycée Renoir option cinéma audiovisuel, Maële de LAJARTRE et Lucie BELIN.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017

Considérant l'avis de la commission Educations du 07 septembre 2017

DELIBERE

Attribue une subvention de 300 € dans le cadre du label J au projet de court métrage « Une autre Afrique » aux représentants légaux des mineurs.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 57 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAIHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAIHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 57 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-440

PARCS, JARDINS ET PAYSAGES - Paysage urbain

Square des Mortiers - Marché de travaux paysagers.

Rapporteur : Isabelle LE MANIO,

EXPOSE

La Ville d'Angers a souhaité qu'une démarche participative avec le Conseil de Quartier « Justices – Madeleine – Saint-Léonard » soit mise en place afin de faire émerger un projet d'aménagement du terrain des Mortiers.

Après la mise en œuvre d'un Angers Stadium, un espace paysagé cohérent de 3 500 m² a été proposé, dont la vocation est de favoriser les rencontres intergénérationnelles en mixant les usages (aire de jeux, terrain de pétanque, agriculture urbaine, agrès sportifs, ...).

Afin de réaliser les travaux d'aménagement, une consultation pour un marché de travaux allotés et à tranches, a été lancée. A l'issue du rapport d'analyse des offres, les entreprises attributaires sont les suivantes :

Lot	Objet	Marchés à prix unitaires appliqués aux quantités réellement exécutées dans la limite de :	Attributaire	Montant issu du DQE, toutes tranches confondues
01	Terrassements - VRD	150 000.00 € HT	SA LUC DURAND 49220 Pruillé	99 487.30 € HT
02	Aménagements paysagers	100 000.00 € HT	IDVERDE 49124 St-Barthélemy d'Anjou	56 861.62 € HT
03	Mobiliers de square et de jeux	60 000.00 € HT	EDELWEISS 49460 Montreuil- Juigné	41 448.05 € HT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 Juillet 2015 relative aux marchés publics et les décrets 2016-360 du 25 Mars 2016 et 2017-516 du 10 Avril 2017,

Considérant l'avis du le Conseil de Quartier « Justices – Madeleine – Saint-Léonard »,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 septembre 2017

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les marchés avec les entreprises et pour les montants ci-dessus, ainsi que tout avenant de transfert relatif à ces marchés et tout avenant ayant pour objet un changement d'indice de variation de prix après suppression.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 57 (dans l'Ordre du Jour)

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 58 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAÏHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 58 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-441

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - Ecologie urbaine

**Lutte contre l'insalubrité des logements- Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire -
Convention de partenariat - Approbation.**

Rapporteur : Isabelle LE MANIO,

EXPOSE

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) de 2014 a introduit le principe d'une conservation, par les organismes payeurs, des allocations de logement familiales et sociales afin d'inciter les bailleurs de logements indécents à effectuer les travaux de remise en conformité.

Les inspecteurs de salubrité municipaux, assermentés, effectuent des actions de prévention, d'enquête et de contrôle au regard du Code de la Santé Publique et du Règlement Sanitaire Départemental. A ce titre, ils peuvent visiter des logements qui nécessitent la mise en œuvre d'une procédure d'arrêté préfectoral d'insalubrité ou de constat de logements dégradés et indécents.

La Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire et la Ville d'Angers ont souhaité coordonner leurs actions et échanger leurs informations pour activer ou lever la consignation des allocations en cas de logement déclaré insalubre ou dégradé ou indécents. Une convention a déjà été signée en juillet 2016. Le bilan de cette première année conduit à proposer une nouvelle convention, à titre gratuit, avec reconduction expresse chaque année pour une durée maximum de trois ans.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 septembre 2017

DELIBERE

Approuve la convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire pour la mise en œuvre de la procédure de consignation dans le cadre de la loi ALUR.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 59 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAIHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAIHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 59 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-442

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Capucins - 10 rue André Bocquel - Bail emphytéotique avec le SADAR (Syndicat Mixte Angevin pour le Développement et l'Application de la Recherche) - Résiliation.

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

La Ville d'Angers a consenti un bail emphytéotique en date du 6 décembre 1995 au profit du Syndicat Mixte Angevin pour le Développement et l'Application de la Recherche (SADAR) sur les parcelles cadastrées section AR n° 262 et 264, d'une superficie totale de 5 600 m², situées à l'angle de la rue Bocquel et la rue Roger Amsler. La mise à disposition de ce site, en vue de la création d'une zone technopolitaine orientée vers la recherche, a été approuvée pour une durée de 30 ans, moyennant un loyer annuel d'un franc.

L'assiette de ce bail emphytéotique a été réduite et limitée à la parcelle cadastrée section AR n° 262, d'une superficie de 4 361 m², par acte notarié en date du 4 juin 1999. Le bien, objet du bail emphytéotique modifié, est un bâtiment construit sur trois niveaux, comprenant :

- un sous-sol partiel avec laboratoires et chaufferie
- un rez-de-chaussée et un étage avec laboratoires et bureaux.

La parcelle section AR n°264 a été vendue au SADAR.

En accord avec l'emphytéote, il a été décidé de procéder à la résiliation anticipée du bail, à titre onéreux, afin de céder l'ensemble immobilier constitué des parcelles cadastrées section AR n°262 et 295 au groupe STAGO ou société substituée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le bail emphytéotique du 6 décembre 1995 entre le SADAR et la Ville d'Angers et son avenant modifiant l'assiette du bail en date du 4 juin 1999,
Vu l'avis du Service Local du Domaine en date du 4 août 2017,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 septembre 2017

Considérant la nécessité de résilier le bail emphytéotique, visé ci-dessus, en vue de revendre la parcelle cadastrée section AR n°262, située 10 rue André Bocquel, dans le cadre de la démarche d'optimisation du patrimoine économique,

Considérant qu'une indemnité de résiliation de 1 751 000 € (un million sept cent cinquante et un mille euros) au profit du SADAR a été négociée,

Considérant que tous les frais, droits et émoluments seront supportés par le SADAR,

Considérant que le Service Local du Domaine prend acte de l'accord trouvé par les parties indépendamment des dispositions du bail,

Considérant que les autres modalités sont définies dans le projet d'acte contenant résiliation totale de bail emphytéotique ci-annexé,

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 59 (dans l'Ordre du Jour)

DELIBERE

Approuve l'acte portant résiliation totale du bail emphytéotique consenti au SADAR le 6 décembre 1995, modifié par acte du 4 juin 1999, relatif à la parcelle cadastrée section AR n°262, moyennant une indemnité de résiliation de 1 751 000 €,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la résiliation du bail emphytéotique,

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 60 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAÏHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 60 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-443

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Capucins - 10 rue André Bocquel - 20 rue Roger Amsler - Cession d'un ensemble immobilier.

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

Dans le cadre de la démarche d'optimisation économique, il a été décidé de procéder à la cession des deux parcelles suivantes :

- Parcelle cadastrée section AR n°262, d'une surface de 4 361 m², située 10 rue André Bocquel, après résiliation du bail emphytéotique entre la Ville d'Angers et le SADAR en date du 6 décembre 1995 ;
Le bien comprend un bâtiment construit sur trois niveaux, anciennement à usage de laboratoire et de bureaux comprenant :
 - o Un sous-sol partiel avec laboratoires et chaufferie,
 - o Un rez-de-chaussée et un étage avec laboratoires et bureaux.

- Parcelle cadastrée section AR n°295, située au 20 rue Roger Amsler et composée d'un terrain à bâtir de 1 209 m².

Cette cession s'effectuera au profit du groupe STAGO ou société substituée, moyennant le prix de 2 196 720 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le bail emphytéotique du 6 décembre 1995 entre le SADAR et la Ville d'Angers et son avenant modifiant l'assiette du bail en date du 4 juin 1999,
Vu la délibération du Conseil municipal de ce jour approuvant la résiliation du bail emphytéotique du 6 décembre 1995,
Vu l'avis du Service Local du Domaine en date du 4 août 2017,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 septembre 2017

Considérant que le bail emphytéotique portant sur la parcelle cadastrée section AR n°262, située 10 rue André Bocquel, fait l'objet d'une résiliation totale amiable, moyennant une indemnité de résiliation de 1 751 000 €,

Considérant qu'un accord est intervenu pour un prix de vente pour l'ensemble immobilier de 2 196 720 € HT (deux millions cent quatre vingt seize mille sept cent vingt euros) se répartissant de manière suivante :

- 2 100 000 € HT (deux millions cent mille euros) pour le bâti
- 96 720 € HT (quatre vingt seize mille sept cent vingt euros) pour le terrain à bâtir

Considérant que tous les frais, droits et émoluments de l'acte authentique de vente, de ses suites et conséquences seront pris en charge par le groupe STAGO ou société substituée,

Considérant que les autres modalités sont définies dans le projet d'acte,

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 60 (dans l'Ordre du Jour)

DELIBERE

Approuve la vente des parcelles désignées ci-dessus au profit du groupe STAGO ou société substituée, au prix de 2 196 720 € HT et modalités définies dans le projet d'acte,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette vente,

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 61 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAÏHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 61 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-444

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Doutre-Saint-Jacques Nazareth - 64 Rue de la Meignanne - Vestiaires du Stade André Bertin - Déclassement par anticipation - Etude d'impact - Approbation.

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

Dans le cadre du projet de cession de plusieurs biens immobiliers situés 64-68 rue de la Meignanne, les vestiaires du stade André Bertin sont concernés par cette cession. Relevant du régime de la domanialité publique, il convient de les déclasser du domaine public. Or, la réglementation permet désormais, en cas d'impossibilité immédiate de désaffecter le bien, pour des motifs liés à la continuité du service public, de pouvoir dès à présent le déclasser par anticipation permettant ainsi sa cession immédiate et la délivrance des autorisations d'urbanisme.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, article L 2141-2,
Vu l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques,
Vu la décision du Maire n°2017-255 du 19 juin 2017 portant sur la désaffectation du domaine public sportif le périmètre des vestiaires situés rue de la Meignanne dans un délai de 8 mois,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 septembre 2017

Considérant que le bien situé au n°64 rue de la Meignanne à Angers, cadastré section HO n°216 et partie HO n° 537 pour une surface d'environ 430 m², en nature de vestiaires préfabriqués affectés aux usagers du stade municipal André Bertin, fait l'objet d'un projet de cession par la Ville d'Angers à un opérateur immobilier en vue de sa démolition et de son incorporation à un projet plus vaste de constructions de logements,

Considérant que ce bien remplit les critères d'appartenance au domaine public comme étant propriété de la Ville d'Angers, relevant du domaine public artificiel de la collectivité et affecté au service public sportif de la Ville d'Angers,

Considérant qu'une reconstruction de nouveaux vestiaires pour le stade Bertin a été décidée suite au projet d'opération d'habitat, et que, dans l'intervalle de temps il ne saurait être question de laisser les usagers sans vestiaires ; que le porteur de projet ayant des accords de vente de fonciers non seulement avec la Ville d'Angers mais également avec un propriétaire voisin, ne peut attendre la désaffectation et le déclassement du bien sous un mode classique tel qu'indiqué à l'article L 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP),

Considérant que l'article précité L 2141-2 du CGPPP permet, dorénavant la mise en œuvre d'une procédure de déclassement par anticipation qui permettra, préalablement à la désaffectation du site, de déclasser du domaine public et, ainsi, à suivre, la finalisation de l'accord de vente et la délivrance des autorisations d'urbanisme,

Considérant que cette procédure de déclassement par anticipation du domaine public nécessite la rédaction d'une étude d'impact exposant l'aléa ne permettant pas un déclassement (selon le mode classique de l'article L 2141-1 du CGPPP) ainsi que le calendrier de désaffectation matérielle du site ; ladite étude d'impact est annexée à la présente délibération,

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017

N° 61 (dans l'Ordre du Jour)

Considérant que les nécessités du service public sportif (besoin de locaux de vestiaires opérationnels de manière continue) et le montage de l'opération foncière justifient que cette désaffectation soit postérieure au déclassement.

Considérant que l'étude d'impact ci-annexée détaille le calendrier de mise en œuvre de la procédure de déclassement par anticipation du site prévoyant une désaffectation courant janvier 2018, même si la réglementation octroie un délai maximal de trois années pour le cas présent,

Considérant que les clauses contractuelles imposées par le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques seront insérées à l'accord de vente conclu avec l'opérateur selon le stade du dossier (notamment la résolution de la vente en cas de non-désaffectation dans le délai maximal),

DELIBERE

Approuve les termes de l'étude d'impact faisant état de l'aléa nécessitant un déclassement par anticipation au titre de l'article L 2141-2 du CGPPP et détaillant le calendrier de désaffectation,

Déclasse par anticipation le bien situé au n°64 rue de la Meignanane à Angers, cadastré section HO n°216 et partie HO n° 537 pour une surface d'environ 430 m², en nature de vestiaires préfabriqués affectés aux usagers du stade municipal André Bertin, selon le périmètre ci-annexé,

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Maire, Adjoint Délégué
Florian SANTINHO



MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAIHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 62 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2017-445**

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Hauts-de-Saint-Aubin - ZAC Verneau - Rue Renée - Rétrocession de parcelles - Rectificatif

Rapporteur : *Roch BRANCOUR*,

EXPOSE

Le Conseil municipal du 27 mars 2017 a décidé de céder plusieurs parcelles, rue Yvette et rue Renée, dans la Zone d'Aménagement Concertée Verneau (ZAC Verneau), au profit d'ALTER Public, en vue de répondre à un nouveau découpage des îlots et de les intégrer dans des îlots d'habitation.

Ces emprises représentaient une superficie totale d'environ 739 m² :

- Parcelle cadastrée section AK n°273, en partie, avec une emprise totale de 205 m²
- Parcelle cadastrée section AK n° 274, en partie, avec une emprise totale de 534 m²

Il s'avère que le projet du promoteur immobilier, impacté par ces cessions, a évolué et conduit à conserver dans le domaine public les parcelles suivantes :

- Parcelles section AK n°786 (16 m²) et n°788 (114 m²), issues de la parcelle cadastrée section AK n°273
- Parcelles section AK n°789-790-791-792-793 (anciennement cadastrée section AK n° 274) d'une surface totale de 534 m²

Au final, seule la parcelle cadastrée section AK n° 787 d'une surface de 75 m² et issue de la parcelle cadastrée section AK n° 273 a été cédée à ALTER Public.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis du service France Domaine du 6 mars 2017,

Vu la délibération DEL-2017-99 du Conseil municipal du 27 février 2017 approuvant le déclassement des parcelles cadastrées section AK n° 273 et 274, en partie, rue Yvette et rue Renée,

Vu la délibération DEL-2017-173 du Conseil municipal du 27 mars 2017, approuvant la cession des parcelles section AK n° 273 et 274, en partie, au profit d'ALTER Public,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 septembre 2017

Considérant que le Conseil municipal a décidé de céder les parcelles ci-dessus désignées à ALTER Public afin de permettre l'aménagement de plusieurs îlots, dans le cadre de la ZAC Verneau,

Considérant que l'évolution du projet immobilier a modifié le découpage parcellaire,

Considérant que les autres modalités de la cession demeurent inchangées,

DELIBERE

Approuve la vente de la parcelle cadastrée section AK n°787 d'une surface de 75 m² au profit d'ALTER Public selon les modalités inscrites dans la délibération du 27 mars 2017.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 63 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAIHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 63 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-446

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Madeleine-Saint-Léonard - Rue Saint-Léonard - Echange de parcelles avec Immobilière Podeliha

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

La Ville d'Angers a pour projet, dans le cadre de la rénovation de la place Saint Léonard, de procéder à divers aménagements aux abords de cette place. Il convient préalablement de réaliser un échange d'emprises foncières avec Immobilière Podeliha afin d'être en cohérence avec le projet d'aménagement.

A ce titre, la parcelle cadastrée section CR n°607 d'une surface de 208 m², propriété d'Immobilière Podeliha, au 330 rue Saint Léonard et destinée au stationnement des locataires du bailleur sera échangée contre les parcelles cadastrées section CR n°596, 597 et 601, d'une surface totale de 156 m² et propriétés de la Ville d'Angers. L'ensemble de ces parcelles se situent rue Saint Léonard.

L'échange aura lieu sans soulte, entre Immobilière Podeliha et la Ville d'Angers ou toute autre personne morale que cette dernière se réserve le droit de désigner.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu la délibération DEL-2017-99 du Conseil municipal du 27 février 2017 prononçant le déclassement des parcelles cadastrées section CR numéros 596, 597 et 601,

Vu l'avis du Service Local du Domaine du 7 mars 2017,

Vu la promesse unilatérale d'échange du 26 juin 2017,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 septembre 2017

Considérant l'intérêt pour chacune des parties de procéder à l'échange des parcelles désignées ci-dessus, en vue de la rénovation de la place Saint Léonard pour la Ville, en contrepartie de nouvelles emprises au profit de Podeliha destinées au stationnement des locataires du bailleur,

Considérant que les parcelles section CR numéros 596, 597 et 601 sont désormais désaffectées et déclassées du domaine public de la Ville d'Angers,

Considérant que l'échange aura lieu sans soulte mais avec une prise en charge de l'ensemble des frais d'acte par la Ville d'Angers,

Considérant que l'échange a été consenti sous les conditions particulières suivantes, à savoir :

- La prise en charge par la Ville d'Angers des frais de géomètre d'un montant de 588 € (cinq cent quatre vingt huit euros) correspondant à l'établissement d'une modification du règlement de copropriété et de l'état descriptif de division du fait du changement de l'assiette ; ce montant est déterminé d'un commun accord et sur présentation du devis du géomètre,
- La prise en charge par la Ville d'Angers d'un montant estimé à environ 1 000 € (mille euros), montant à parfaire ou diminuer, correspondant aux frais d'acte et de publication qui sont les suites et conséquences de la modification de la copropriété,
- L'engagement d'Immobilière Podeliha à constituer les servitudes de passage de réseau souterrain et d'accès au profit d'ENEDIS et d'ORANGE, dès la première demande des concessionnaires desdits réseaux implantés dans l'emprise des parcelles,

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017

N° 63 (dans l'Ordre du Jour)

Considérant que l'emprise cadastrée section CR numéro 607 est destinée à être incorporée dans le domaine public de la Ville d'Angers,

Considérant que les autres modalités sont inscrites dans la promesse unilatérale d'échange,

DELIBERE

Approuve l'échange entre Immobilière Podeliha et la Ville d'Angers, ou toute autre personne morale qui se substituerait, des parcelles désignées ci-dessus aux prix et conditions indiqués dans la promesse unilatérale d'échange,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte notarié ainsi que toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cet échange,

Considère que cet échange bénéficie des dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts exonérant les communes et leurs établissements de toute perception au profit du Trésor Public,

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 64 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAIHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAIHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 64 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-447

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Madeleine-Saint Léonard - 13 rue de Chantilly - Acquisition d'une parcelle pour alignement

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

Monsieur et Madame CHEN Yuan et Di sont propriétaires d'un bien immobilier situé 13 rue de Chantilly à Angers, sur une parcelle cadastrée section CL n°815, d'une surface de 194 m².

Cette parcelle étant grevée par une servitude d'alignement, devenue emplacement réservé suite à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, Monsieur et Madame CHEN Yuan et Di s'engagent à céder une partie de la parcelle d'une surface de 17 m², à l'euro symbolique à la Ville d'Angers. En contrepartie, cette dernière versera une indemnisation forfaitaire non révisable et non indexable venant en dédommagement des frais engendrés par la construction d'un mur surmonté de lames ajourées, au déplacement de réseaux divers et à la réalisation d'un bateau.

La vente s'effectuera au profit de la Ville d'Angers ou toute autre personne physique ou morale qui se substituerait.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts,
Vu la promesse unilatérale de vente signée par Monsieur et Madame CHEN Yuan et Di le 14 août 2017,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 septembre 2017

Considérant qu'un accord a été conclu entre la Ville d'Angers, d'une part, et Monsieur et Madame CHEN Yuan et Di d'autre part, pour une vente moyennant le prix de 1 euro (un euro).

Considérant que, de plus, la Ville d'Angers ou toute autre personne physique ou morale qui se substituerait, versera à Monsieur et Madame CHEN Yuan et Di un montant forfaitaire de six mille cinq cent euros (6 500 €), ce montant correspondant à l'indemnisation d'une partie des travaux pour la réalisation d'un mur surmonté de lames ajourées.

Considérant que les travaux liés à la réalisation de ce mur, sans mitoyenneté, devront être effectués dans les 12 mois suivant la signature de la promesse.

Considérant que la Ville d'Angers prendra à sa charge financière le raccordement électrique d'un montant de deux mille cent vingt quatre euros et dix centimes (2 124,10 €), le raccordement du réseau de télécommunications pour un montant de mille deux cent soixante sept euros (1 267 €), ces raccordements devant faire l'objet d'un recul pour être mis sur la nouvelle limite de propriété.

Considérant que la réalisation d'un bateau et les frais liés au raccordement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées, du fait du recul de la limite de propriété, seront à la charge financière et matérielle de la Ville d'Angers.

Considérant l'intérêt pour la Ville d'Angers d'acquérir cette parcelle afin de procéder à l'alignement.

Considérant que l'avis du Service Local du Domaine n'est pas requis car le prix d'acquisition se situe en-deçà du seuil de 180 000 €, conformément à l'article L1311-10 du CGCT.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017

N° 64 (*dans l'Ordre du Jour*)

Considérant que la Ville d'Angers paiera tous les frais, droits et émoluments de l'acte authentique de vente, de ses suites et conséquences.

Considérant que les autres modalités sont inscrites dans la promesse unilatérale de vente.

DELIBERE

Approuve l'acquisition par la Ville d'Angers, ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, d'une partie de la parcelle ci-dessus nommée, appartenant à Monsieur et Madame CHEN Yuan et Di, au prix d'1 €.

Approuve le versement d'une indemnité forfaitaire par la Ville d'Angers, ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, d'un montant de 6 500€, la prise en charge financière du raccordement électrique et du réseau de télécommunications, pour des montants respectifs de 2 124,10€ et 1 267€.

Approuve la prise en charge financière et matérielle de la réalisation d'un bateau et des frais liés au raccordement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette acquisition.

Considère que cette acquisition bénéficie des dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts exonérant les communes et leurs établissements publics de toute perception au profit du Trésor Public.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 65 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAIHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017

N° 65 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-448

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Roseraie - Rue du Buis - Déclassement d'une parcelle

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

La parcelle de terrain cadastrée section DY n°205 (577 m²), en nature d'espaces verts, sans utilité pour la ville sera revendue aux propriétaires riverains agrandissant ainsi leur propriété actuelle. La parcelle sera divisée en quatre parties. Elle a été désaffectée matériellement ; il convient donc de la déclasser avant revente.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Propreté des Personnes Publiques,
Vu le plan ci-annexé portant le périmètre à déclasser,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 septembre 2017

Considérant que la parcelle section DY n°205, située Rue du Buis (Impasse) à Angers, est désaffectée de l'usage public, pour une surface de 577 m², portée au plan ci-annexé,

Considérant que cet espace doit être revendu aux propriétaires riverains afin d'agrandir leurs propriétés, et que cette portion est sans intérêt pour la Ville, provenant d'une procédure de biens vacances et sans maître,

Considérant, donc, qu'il est proposé de déclasser du domaine public de la Ville d'Angers la parcelle DY n°205 pour une surface de 577 m², située Rue du Buis (Impasse) à Angers, selon le périmètre ci-annexé, en vue de sa cession à des personnes privées,

DELIBERE

Constate la désaffectation de la parcelle DY n°205, pour une surface de 577 m², située Rue du Buis (Impasse) à Angers, selon le périmètre ci-annexé, en vue de sa cession à des personnes privées,

Approuve son déclassement du domaine public municipal,

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 66 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAIHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAIHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 66 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-449

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Sainte-Gemmes-sur-Loire - Lieudit Le Hutreau - Vente d'un bien bâti

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

La Ville d'Angers envisage de vendre à Monsieur Jean-Pierre SUPLOT un bâtiment anciennement à usage de bar restaurant avec terrain attenant situé à Sainte-Gemmes-sur-Loire, lieudit « le Hutreau », en limite du Parc du Hutreau.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis du service local du domaine en date du 8 juin 2017,
Vu la promesse unilatérale d'acquisition signée le 20 juillet 2017 par Monsieur Jean-Pierre SUPLOT,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 septembre 2017

Considérant que la Ville d'Angers envisage de vendre à Monsieur Jean-Pierre SUPLOT un bâtiment anciennement à usage de bar restaurant aujourd'hui inutilisé, avec terrain attenant, situé à Sainte-Gemmes-sur-Loire, lieudit « Le Hutreau », en limite du Parc du Hutreau, édifié sur les parcelles cadastrées section ZD n°186 pour 2300 m² et ZD n°188 en partie pour 456 m², en zone N au Plan Local de l'Urbanisme intercommunal,

Considérant qu'une promesse unilatérale d'acquisition a été signée le 20 juillet 2017 par Monsieur Jean-Pierre SUPLOT pour ce bien, moyennant le prix de 221 200 €,

Considérant que ladite promesse est soumise à la condition suspensive de l'obtention par cette personne d'un ou plusieurs prêts pour financer son acquisition, au plus tard le 30 novembre 2017,

Considérant que par ailleurs, Monsieur Jean-Pierre SUPLOT s'engage à :

- supprimer, à ses frais, dans les trois mois de la signature de l'acte authentique, l'accès existant en limite de l'espace bouliste appartenant à la Ville d'Angers,
- mettre en place, dans les deux ans de la signature de l'acte authentique, une végétation composée d'arbustifs souples d'essences variées afin de minimiser les co-visibilités vers le parc du Hutreau,
- faire connaître à la Ville d'Angers, dans les trois mois de la signature de ladite promesse, son choix quant à la continuation ou non du contrat de livraison de gaz,

Considérant qu'en outre, Monsieur Jean-Pierre SUPLOT souhaite que ce bien soit raccordé au réseau d'assainissement dont le siphon disconnecteur se situe dans le Parc du Hutreau ; que par conséquent, il y a lieu de constituer, à compter du jour de la signature de l'acte, au profit de la parcelle cadastrée section ZD n°186 (fonds dominant), sur les parcelles cadastrées section ZD n°60 et 187 appartenant à la Ville d'Angers (fonds servant), une servitude de passage de canalisation souterraine d'assainissement et d'accès à ladite canalisation, pour une durée perpétuelle et à titre gratuit,

Considérant que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur,

Considérant qu'un document d'arpentage est en cours d'établissement par le cabinet CHAUVEAU et ASSOCIES, géomètres experts fonciers, pour la parcelle cadastrée section ZD n°188,

Considérant que les autres modalités et conditions de cette offre d'achat sont détaillées dans ladite promesse,

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 66 (dans l'Ordre du Jour)

DELIBERE

Approuve la vente à Monsieur Jean-Pierre SUPLOT, ou à toute personne physique ou morale s'y substituant, du bien désigné ci-dessus, au prix de 221 200 € et conditions indiquées,

Approuve le principe de la constitution, à compter du jour de la signature de l'acte, de la servitude ci-dessus désignée, au profit de la parcelle cadastrée section ZD n°186 (fonds dominant), sur les parcelles cadastrées section ZD n°60 et 187 appartenant à la Ville d'Angers (fonds servant),

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la conclusion de la vente,

Impute la recette au budget principal de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 67 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAIHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 67 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-450

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Angers Cœur de Maine - Centre-ville Maine - Mandat d'études et de travaux confié à ALTER Public - Avenant n°3 - Approbation

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

Par délibération du Conseil municipal du 26 octobre 2015, la Ville d'Angers a confié à la Société Publique Locale de l'Anjou (désormais dénommée ALTER Public) un mandat d'études et de travaux visant à aménager le secteur Centre-ville Maine (Molière, Poissonnerie, bas de la montée Saint-Maurice, pont de Verdun) identifié comme un des sites prioritaires du projet urbain Angers Cœur de Maine.

Ce mandat a fait l'objet de deux avenants :

- un avenant n°1 visant à modifier le montant de l'avance due par la collectivité à l'entrée en vigueur du mandat ;
- un avenant n°2 visant à adapter le périmètre et le programme de travaux, sans modification de l'enveloppe financière prévisionnelle du mandat fixée à la somme de 20 002 500 € HT.

Considérant le déroulement des chantiers de l'opération, en particulier de couverture de la voie des berges, le présent avenant a pour objet de faciliter le préfinancement d'une partie des dépenses.

Ainsi, il est proposé de modifier partiellement l'article 15.2 – 2° traitant du remboursement par la Collectivité comme suit :

« Toutefois, la Collectivité pourra demander au Mandataire d'assurer le préfinancement d'une partie des dépenses par recours à un organisme tiers.

Ce préfinancement est soumis aux conditions suivantes définies par la Collectivité :

La Collectivité s'engage à rembourser ces sommes à ALTER Public au terme de chaque échéance du préfinancement accordé sauf en cas de renouvellement de celui-ci par un organisme tiers et au plus tard à l'achèvement des missions du Mandataire définies à l'article 16. »

La présente modification est sans impact sur l'enveloppe financière prévisionnelle du mandat, fixée à la somme de 20 002 500 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération DEL-2016-90 du Conseil municipal du 29 février 2016 approuvant l'avenant n°1,
Vu la délibération DEL-2017-231 du Conseil municipal du 24 avril 2017 approuvant l'avenant n°2,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 septembre 2017

DELIBERE

Approuve l'avenant n°3 au mandat d'études et travaux « Centre-ville Maine » confié à ALTER Public,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer,

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017

N° 67 (dans l'Ordre du Jour)

Procède aux mesures d'affichage et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales,

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAIHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 68 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-451

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Quartier Belle-Beille - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Patton/Elysée - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2016 - Avenant n° 11 à la convention publique d'aménagement - Approbation

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

Par délibération du 25 octobre 2004, le Conseil municipal a créé la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Patton-Elysée. Cette Zone d'Aménagement Concerté a été concédée à la Société d'Aménagement de la Région d'Angers (SARA) devenue ALTER Cités par convention publique d'aménagement.

Conformément aux dispositions des articles L.300-5 du Code de l'Urbanisme et L.1523-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'aménageur a transmis à la Ville d'Angers le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2016, dont il est présenté les données chiffrées essentielles ci-après.

Etat actualisé des dépenses au 31 décembre 2016 :

En dépense, le montant prévisionnel total des dépenses s'élève à 8 986 321 € HT sans changement par rapport au dernier bilan approuvé, dont les principaux postes s'établissent comme suit :

♦ Acquisitions foncières	2 281 954 € HT
♦ Etudes	281 403 € HT
♦ Travaux.....	4 006 564 € HT
♦ Frais financier.....	310 605 € HT
♦ Honoraire	785 105 € HT
♦ Rémunération du concessionnaire.....	1 176 176 € HT
♦ Frais divers	144 514 € HT

Sur les 8 986 321 € HT de dépenses envisagées, 8 463 908 € HT ont été réalisées à fin 2016, soit près de 94 % du montant global.

Etat actualisé des recettes au 31 décembre 2016 :

En recette, le montant prévisionnel total des recettes s'élève également à 8 986 321 € HT, dont les principaux postes s'établissent comme suit :

♦ Cessions foncières.....	3 138 034 € HT
♦ Participation du concédant	3 584 042 € HT
♦ Subventions.....	2 212 600 € HT
♦ Produits financiers.....	7 428 € HT
♦ Produits divers.....	44 217 € HT

Sur les 8 986 321 € HT de recettes attendues, 8 974 590 € HT ont été perçues à fin 2016 soit la quasi-totalité du montant global.

La participation de la Collectivité :

En application de l'article L300-5 du Code de l'Urbanisme, la participation de la Collectivité inscrite au bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2016 est de 3 584 042 € HT.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 68 (dans l'Ordre du Jour)

Elle est affectée de la manière suivante :

◆ Participation pour remise d'ouvrages publics.....	3 115 750 € HT
◆ Participation d'équilibre.....	468 292 € TTC

Au 31 décembre 2016, la Ville d'Angers a versé des participations pour un montant total de 3 584 042 € HT, soit 100 % du montant total.

Au 31 décembre 2016, la situation de trésorerie est positive de 138 741 €.

En 2017, aucun versement n'est donc attendu de la part de la collectivité.

Avenant n° 11 à la convention publique d'aménagement :

Conformément aux dispositions de l'article L300-5 du Code de l'Urbanisme et L1532-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, un avenant n°11 à la convention publique d'aménagement vise à acter la prorogation de la convention jusqu'au 31 décembre 2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 septembre 2017

DELIBERE

Approuve le bilan financier prévisionnel de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Patton-Elysée, actualisé au 31 décembre 2016, auquel sont annexés :

- ◆ le compte-rendu annuel à la collectivité pour l'année 2016,
- ◆ le plan de trésorerie,
- ◆ les états des acquisitions et cessions immobilières.

Approuve l'avenant n° 11 à la convention publique d'aménagement avec ALTER Cités.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cet avenant n° 11, ainsi que tout document afférent au dossier.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, Adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 69 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAIHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 69 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-452

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Quartier Deux-Croix Banchais - Zone d'Aménagement Concerté Grand-Pigeon - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2016 - Avenant n° 9 à la Convention Publique d'Aménagement- Approbation

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

Par délibération du 25 octobre 2004, le Conseil municipal a créé la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Grand-Pigeon. Cette ZAC a été concédée à la Société d'Aménagement de la Région d'Angers (SARA) devenue ALTER Cités par convention publique d'aménagement.

Conformément aux dispositions des articles L.300-5 du Code de l'Urbanisme et L.1523-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'aménageur a transmis à la Ville d'Angers le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2016, dont il est présenté les données chiffrées essentielles ci-après.

Etat actualisé des dépenses au 31 décembre 2016 :

En dépenses, le montant prévisionnel total s'élève à 14 028 886€ HT, sans changement par rapport au dernier bilan approuvé, dont les postes s'établissent comme suit :

◆ Acquisitions foncières.....	960 892 € HT
◆ Etudes.....	313 020 € HT
◆ Travaux.....	9 293 980 € HT
◆ Frais financiers.....	216 645 € HT
◆ Honoraires.....	1 440 419 € HT
◆ Rémunération.....	1 462 262 € HT
◆ Frais divers.....	341 668 € HT

Sur les 14 028 886 € HT de dépenses envisagées, 12 480 172 € HT de dépenses ont été réalisées à fin 2016, soit près de 90 % du montant global.

Etat actualisé des recettes au 31 décembre 2016 :

En recettes, le montant prévisionnel global s'élève également à 14 028 886 € HT, dont les postes s'établissent comme suit :

◆ Cessions foncières.....	2 512 296 € HT
◆ Participation de la Collectivité pour remise d'ouvrages publics..	5 588 988 € HT
◆ Subventions (ANRU et Région).....	5 860 792 € HT
◆ Produits financiers.....	9 377 € HT
◆ Produits divers	57 433 € HT

Sur les 14 028 886 € HT de recettes attendues, 13 057 709 € HT ont été perçues à fin 2016, soit environ 93% du montant global.

La participation de la Collectivité :

En application de l'article L300-5 du Code de l'Urbanisme, la participation de la Collectivité inscrite au bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2016 est de 5 588 988 € HT, au titre de la remise des ouvrages destinés à entrer dans le patrimoine du concédant.

Au 31 décembre 2016, le montant total des participations de la Collectivité encaissées par ALTER Cités est de 5 588 988 € HT, soit 100% du montant total.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 69 (dans l'Ordre du Jour)

Pour 2017, aucun versement n'est donc attendu de la part de la Collectivité.

Avenant n° 9 à la convention publique d'aménagement :

Conformément aux dispositions de l'article L300-5 du Code de l'Urbanisme et L1532-2 du Code Général des Collectivités territoriales, un avenant n° 9 à la convention publique d'aménagement vise à acter la prorogation de la convention jusqu'au 31 décembre 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 septembre 2017

DELIBERE

Approuve le bilan financier prévisionnel de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Grand-Pigeon, actualisé au 31 décembre 2016, auquel sont annexés :

- le compte-rendu annuel à la collectivité pour l'année 2016,
- le plan de trésorerie,
- les états des acquisitions et cessions immobilières

Approuve l'avenant n° 9 à la convention publique d'aménagement avec ALTER Cités.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cet avenant n° 9, ainsi que tout document afférent au dossier.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, Adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 70 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAIHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 70 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2017-453**

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Quartier Doure Saint Jacques Nazareth - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Front de Maine - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2016 - Avenant n°12 à la Convention Publique d'Aménagement.

Rapporteur : *Roch BRANCOUR*,

EXPOSE

Par délibération du 25 juin 1990, le Conseil municipal a créé la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Front de Maine. Cette ZAC a été concédée à la Société d'Aménagement de la Région d'Angers (SARA) devenue ALTER Cités, par convention Publique d'Aménagement.

Conformément aux dispositions des articles L.300-5 du Code de l'Urbanisme et L.1523-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'aménageur a transmis à la Ville d'Angers le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2016, dont il est présenté les données chiffrées essentielles ci-après.

Etat actualisé des dépenses au 31 décembre 2016 :

Le montant prévisionnel total des dépenses s'élève à 22 609 823 € HT, sans changement par rapport au dernier bilan approuvé, dont les postes s'établissent comme suit :

Acquisitions foncières.....	9 607 904 € HT
Etudes.....	168 196 € HT
Travaux.....	8 260 169 € HT
Frais financiers.....	1 851 505 € HT
Honoraires.....	1 174 469 € HT
Rémunération de l'aménageur.....	1 385 557 € HT
Frais divers.....	162 023 € HT

Sur les 22 609 823 € HT de dépenses, 21 723 090 € HT sont réalisées au 31 décembre 2016 soit 96 % du montant global.

Etat actualisé des recettes au 31 décembre 2016 :

Le montant prévisionnel total des recettes s'élève également à 22 609 823 € HT, composé des postes suivants:

Cessions foncières.....	15 946 189 € HT
Participations du concédant.....	5 226 366 € HT
Subventions.....	85 111 € HT
Produits financiers.....	483 831 € HT
Produits divers.....	868 326 € HT

Sur les 22 609 823 € HT de recettes, 19 353 825 € HT ont été perçues au 31 décembre 2016, soit 86 %. Les recettes restant à percevoir correspondent à la cession du terrain situé à proximité immédiate de l'immeuble du Quai, objet de l'appel à projets innovants Imagine Angers.

La participation de la Collectivité :

En application de l'article L300-5 du Code de l'Urbanisme, la participation de la Collectivité inscrite au bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2016 est de 5 226 366 € HT.

Elle est affectée pour :

- Participation pour remise d'ouvrages publics.....4 155 483 € HT
- Participation d'équilibre.....1 070 883 € TTC

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 70 (dans l'Ordre du Jour)

Au 31 décembre 2016, la Ville d'Angers a versé la totalité des 5 226 366 € HT.
Pour 2017, aucun versement n'est donc attendu de la part de la collectivité.

Avenant n°12 à la convention publique d'aménagement :

Conformément aux dispositions de l'article L 300-5 du Code de l'Urbanisme et L 1532-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, un avenant n°12 à la convention publique d'aménagement vise à acter la propagation de la convention publique d'aménagement jusqu'au 31 décembre 2023 pour permettre la réalisation des dernières cessions et régularisations foncières.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 septembre 2017

DELIBERE

Approuve le bilan financier prévisionnel de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Front de Maine, actualisé au 31 décembre 2016, auquel sont annexés:

- Le compte-rendu annuel à la collectivité pour l'année 2016,
- Le plan de trésorerie,
- Les états des acquisitions et cessions immobilières.

Approuve l'avenant n°12 à la convention publique d'aménagement avec ALTER Cités.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'avenant n°12, ainsi que tout document afférent au dossier.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 71 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAÏHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUCHEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUCHEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 71 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-454

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Quartier Hauts de Saint-Aubin - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Verneau - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2016 - Avenant n°4 à la convention publique d'aménagement - Approbation.

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

Par délibération du 30 janvier 2012, le Conseil municipal a créé la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Verneau. Cette ZAC a été concédée à la Société Publique Locale Angers Agglomération (SPL2A, devenue Alter Services), par convention Publique d'Aménagement.

Le 19 juin 2017 il a été acté par voie délibérative le transfert de la ZAC Verneau de Alter Services à Alter Public, étant entendu que la cession de ce contrat emporte la reprise pure et simple par Alter Public de l'ensemble des droits et obligations résultant de la concession et de ses avenants. Le CRAC annexé étant daté du mois de mars 2017, celui-ci s'établit toujours sous le nom de Alter Services mais les données sont identiques.

Conformément aux dispositions des articles L300-5 du Code de l'Urbanisme et L 1523-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'aménageur a transmis à la Ville d'Angers le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2016, dont il est présenté les données chiffrées essentielles ci- après.

Etat actualisé des dépenses au 31 décembre 2016:

Le montant prévisionnel total des dépenses s'élève à 13 228 240 € HT, en légère augmentation par rapport au dernier bilan approuvé, dont les postes s'établissent comme suit :

Acquisitions foncières.....	3 835 236 € HT
Etudes.....	452 845 € HT
Travaux.....	5 508 959 € HT
Frais financiers.....	902 698 € HT
Honoraires.....	1 207 041 € HT
Rémunération de l'aménageur.....	1 153 461 € HT
Frais divers.....	168 000 € HT

Sur les 13 228 240 € HT de dépenses envisagées, 6 549 104 € HT sont réalisées au 31.12.2016 soit près de 50 %.

Une augmentation de 17 011 € du montant prévisionnel des dépenses est constatée par rapport au dernier bilan financier prévisionnel approuvé le 18 juillet 2016. Cette évolution fait suite à l'application des articles de la concession liés à la rémunération de l'aménageur sur le poste « acquisitions ».

Etat actualisé des recettes au 31 décembre 2016 :

Le montant prévisionnel total des recettes s'élève également à 13 228 240 € HT, composé des postes suivants:

Cessions foncières.....	5 031 000€ HT
Participations du concédant.....	7 125 099 € HT
Subventions.....	942 000 € HT
Produits financiers.....	517 € HT
Produits divers.....	129 624 € HT

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017

N° 71 (dans l'Ordre du Jour)

Sur les 13 228 240 € HT de recettes attendues, 2 206 396 € HT ont été perçues à la fin 2016, soit près de 17 % du montant global.

Une augmentation de 17 011 € du montant prévisionnel des recettes est constatée par rapport au dernier bilan financier prévisionnel approuvé. Cette évolution fait suite à une évaluation des recettes à la hausse du fait d'un nouveau conventionnement avec ENEDIS, permettant le remboursement de travaux de basse tension réalisés par Alter Public pour le compte du concessionnaire d'énergie.

La participation de la Collectivité :

En application de l'article L300-5 du Code de l'Urbanisme, la participation de la Collectivité inscrite au bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2016 est de 7 125 099 € HT au titre de la remise des ouvrages destinés à entrer dans le patrimoine du concédant. Ce montant est sans changement par rapport au dernier bilan approuvé.

Au 31 décembre 2016 le montant total des participations de la collectivité encaissées par Alter Public est de 0 €.

Pour 2017, aucun versement n'est prévu par la Collectivité.

Avenant n°4 à la convention publique d'aménagement

Au regard de la stratégie engagée sur la ZAC Verneau, à savoir travailler avec les promoteurs immobiliers sur des programmes répondant aux attentes des angevins, il est proposé de proroger la durée de la concession de la ZAC Verneau. En effet, celle-ci initialement active jusqu'en 2019, est ainsi prolongée jusqu'en 2025, permettant de s'adapter au rythme réel des commercialisations et de planifier les financements de l'opération auprès des partenaires bancaires sur un temps plus long.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'urbanisme,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 septembre 2017

DELIBERE

Approuve le bilan financier prévisionnel de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Verneau, actualisé au 31 décembre 2016, auquel sont annexés :

- Le compte-rendu annuel à la collectivité pour l'année 2016,
- Le plan de trésorerie,
- Les états des acquisitions et cessions immobilières.

Approuve l'avenant n°4 à la convention publique d'aménagement de la ZAC Verneau prorogeant la durée jusqu'en 2025.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 72 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoît PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAIHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 72 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : *DEL-2017-455*

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

**Quartier St Serge / Ney / Chalouère - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Desjardins -
Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2016-
Approbation**

Rapporteur : *Roch BRANCOUR*,

EXPOSE

Par délibération du 27 septembre 2004, le Conseil municipal a créé la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Desjardins. Cette ZAC a été concédée à la Société d'Aménagement de la Région d'Angers (SARA) devenue ALTER Cités, par convention publique d'aménagement.

Conformément aux dispositions des articles L.300-5 du Code de l'Urbanisme et L.1523-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'aménageur a transmis à la Ville d'Angers le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2016, dont il est présenté les données chiffrées essentielles ci-après.

Etat actualisé des dépenses au 31 décembre 2016 :

Le montant prévisionnel total des dépenses s'élève à 13 342 555 € HT, sans changement par rapport au dernier bilan approuvé, dont les postes s'établissent comme suit :

♦ Acquisitions foncières	971 711 € HT
♦ Etudes.....	265 196 € HT
♦ Travaux	8 154 526 € HT
♦ Construction ouvrage	1 747 538 € HT
♦ Frais financiers.....	71 877 € HT
♦ Honoraires	1 037 522 € HT
♦ Rémunération de l'aménageur	899 845 € HT
♦ Frais divers.....	194 340 € HT

Sur les 13 342 555 € HT de dépenses, 12 988 199 € HT sont réalisées au 31 décembre 2016, soit près de 97 % du montant global.

Etat actualisé des recettes au 31 décembre 2016 :

Le montant prévisionnel total des recettes s'élève également à 13 342 555 € HT, composé des postes suivants :

♦ Cessions foncières	8 621 441 € HT
♦ Participations du concédant	2 532 574 € HT
♦ Participations autres que le concédant.....	299 000 € HT
♦ Produits financiers	45 769 € HT
♦ Produits divers	29 978 € HT
♦ Vente ouvrage	1 813 793 € HT

Sur les 13 342 555 € HT de recettes, 13 035 374 € HT sont réalisées au 31 décembre 2016, soit près de 98 % du montant global.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017

N° 72 (dans l'Ordre du Jour)

La participation de la Collectivité :

En application de l'article L300-5 du Code de l'Urbanisme, la participation de la Collectivité inscrite au bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2016 est de 2 532 574 € HT. Elle est affectée pour :

- ♦ Participation pour remise d'ouvrages publics 2 532 574 € HT

Au 31 décembre 2016, la Ville d'Angers a versé 2 532 574 € HT, soit 100 % des participations inscrites au bilan.

Pour 2017, aucun versement de la Collectivité n'est donc attendu pour cette opération.

Avenant n°5 à la Convention publique d'aménagement :

Conformément aux dispositions de l'article L 300-5 du Code de l'Urbanisme et L.1532-2 du Code Général des Collectivités territoriales, un avenant n°5 à la convention publique d'aménagement vise à proroger la durée de la convention publique d'aménagement jusqu'au 31 décembre 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 septembre 2017

DELIBERE

Approuve le bilan financier prévisionnel de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Desjardins, actualisé au 31 décembre 2016, auquel sont annexés :

- ♦ le compte-rendu annuel à la collectivité pour l'année 2016,
- ♦ le plan de trésorerie,
- ♦ les états des acquisitions et cessions immobilières.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, ~~l'adjoint Délégué~~

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 73 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoît PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAIHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017

N° 73 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-456

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Quartier Roseraie - Opération de Renouvellement Urbain de la Roseraie (ORU) - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2016.

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

Le quartier de La Roseraie est engagé depuis 1999 dans une Opération de Renouvellement Urbain.

La Ville d'Angers a confié pour une durée de 8 ans, par délibération du 29 juin 2006, à la Société d'Aménagement de la Région d'Angers (SARA) devenue ALTER Cités, la mise en œuvre de ce projet de rénovation urbaine, par voie de traité de concession d'aménagement. Cette concession a été prolongée par avenant (n° 4) pour 5 ans supplémentaires soit jusqu'en 2019.

Conformément aux dispositions des articles L.300-5 du Code de l'Urbanisme et L.1523-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'aménageur a transmis à la Ville d'Angers le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2016, dont il est présenté les données chiffrées essentielles ci-après.

Etat actualisé des dépenses au 31 décembre 2016 :

Le montant prévisionnel total s'élève à 23 633 737 € HT, en baisse de 742 971 € par rapport au dernier bilan approuvé (lié notamment à une révision à la baisse des coûts de travaux restant à réaliser, ainsi que des frais financiers), dont les postes s'établissent comme suit :

◆ Acquisitions foncières	2 267 892 €,
◆ Etudes	125 148 €,
◆ Travaux	15 509 539 €,
◆ Frais financiers	897 995 €,
◆ Honoraires	2 202 184 €,
◆ Rémunération du concessionnaire	2 376 913 €.
◆ Frais divers	254 066 €,

Sur les 23 633 737 € HT de dépenses, 21 943 156 € HT sont réalisés soit près de 93 % du montant global.

Etat actualisé des recettes au 31 décembre 2016 :

En recettes, le montant total s'élève à 23 633 737 € HT en baisse de 742 971 € par rapport au dernier bilan approuvé (baisse des recettes foncières prévisionnelles restant à percevoir), dont les postes s'établissent comme suit :

◆ Cessions foncières	2 325 261 €,
◆ Participation du concédant	16 674 451 €,
◆ Subventions	4 345 249 €,
◆ Produits financiers	3 716 €,
◆ Produits divers	285 060 €,

Sur les 23 633 737 € HT de recettes, 21 158 818 € HT sont réalisés soit près de 90 % du montant global.

La participation de la Collectivité :

La participation s'établit à 16 674 451 € HT, sans changement par rapport au dernier bilan approuvé par le Conseil municipal du 18 juillet 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017

N° 73 (dans l'Ordre du Jour)

Cette participation est affectée pour 11 964 451 € HT au titre de la remise des ouvrages destinés à entrer dans le patrimoine de la collectivité concédante, et pour 4 710 000 € HT au titre de la participation d'équilibre.

Au 31 décembre 2016, la Ville d'Angers a versé à l'aménageur 14 762 789 € HT soit 88% des participations attendues, dont 10 247 789 € HT au titre de la remise d'ouvrages et 4 515 000 € TTC au titre de la participation d'équilibre.

Un versement de 249 942 € HT au titre de la remise d'ouvrages de la rue Sangnier Nord est prévu au Budget Principal 2017.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 septembre 2017

DELIBERE

Approuve le bilan financier prévisionnel de l'Opération de Renouvellement Urbain (ORU) du quartier de La Roseraie, actualisé au 31 décembre 2016, auquel sont annexés :

- ♦ le compte-rendu annuel à la collectivité pour l'année 2016,
- ♦ le plan de trésorerie,
- ♦ les états des acquisitions et cessions immobilières.

Autorise le versement en 2017 à ALTER Cités de 249 942 € HT au titre de la remise d'ouvrages dans le cadre de l'opération d'aménagement de la Roseraie ;

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, Adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 74 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAÏHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUCHEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUCHEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 74 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-457

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Droits de sols

Ravalement de façades - Aide municipale au ravalement - Hors périmètre - Attribution de subvention

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

Les délibérations du Conseil municipal du 27 avril 1987 et du 26 octobre 1998 permettent d'attribuer une subvention au titre de l'aide municipale au ravalement de façades, aux propriétaires d'immeubles non-inscrits dans le périmètre d'une campagne de ravalement obligatoire, mais présentant un intérêt historique ou architectural, ou étant situés dans des perspectives majeures ou des secteurs de traitement urbain majeur ou prioritaire.

La délibération du 30 janvier 2012 établit les critères d'attribution, le mode de calcul de l'aide, et les conditions de versement des subventions, pour les immeubles situés « hors périmètre » d'une campagne de ravalement de façades.

Le cas se présente concernant la restauration des façades de la propriété localisée 3 rue Leclerc Guillory. L'immeuble concerné n'est pas visé par la neuvième campagne de ravalement de façades mais présente un intérêt architectural notable qu'il convient de préserver. Cet édifice est repéré en tant qu'édifice de caractère au sein du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Il présente un impact paysager notable, est situé dans la perspective de l'avenue Jeanne d'Arc, constituant un secteur de traitement urbain majeur, et du square Jeanne d'Arc dont il structure le front de rue. La restauration de cet immeuble faisant partie du patrimoine angevin a été engagée par ses propriétaires, qui sollicitent une aide de la Ville.

Suite à l'achèvement des travaux de ravalement des façades de cet immeuble, et conformément au règlement de subvention en vigueur, Monsieur et Madame Pierre-Olivier POLDERMAN sollicitent le versement d'une subvention au titre de l'aide municipale au ravalement de façades, pour un montant de 4 734 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,
Vu la délibération du Conseil municipal du 27 janvier 1986 relative au ravalement des façades d'immeubles et à l'aide de la Ville,
Vu les délibérations du Conseil municipal du 27 avril 1987 et du 26 octobre 1998, relatives à l'aide municipale au ravalement, pour les immeubles situés en dehors du périmètre des campagnes de ravalement de façades obligatoires,
Vu la délibération du Conseil municipal DEL 2012-24 du 30 janvier 2012, relative aux critères d'attribution et au mode de calcul de l'aide municipale au ravalement.

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 septembre 2017

DELIBERE

Attribue à Monsieur et Madame Pierre-Olivier POLDERMAN une subvention au titre de l'aide municipale au ravalement de façades, pour un montant global de 4 734 €, pour les travaux de ravalement réalisés sur l'immeuble du 3 rue Leclerc Guillory.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 74 (dans l'Ordre du Jour)

Impute la dépense au budget principal de l'exercice 2017 et suivants,

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 75 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAIHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 75 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2017-458**

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Habitat Logement
Programme local de l'habitat - Aides à l'accession sociale - Subventions

Rapporteur : *Roch BRANCOUR*,

EXPOSE

Compte tenu de la volonté de la Ville d'Angers de s'inscrire et de mettre en œuvre les objectifs fixés par le volet Habitat du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé par Angers Loire Métropole le 9 mai 2017, par délibération du 29 Mai 2017, le Conseil municipal a décidé, au titre du Fonds d'Intervention pour l'Habitat Social (FIHS), de maintenir son effort en faveur de l'accession aidée à la propriété des ménages en renouvelant l'aide municipale aux particuliers, en complémentarité des aides d'Angers Loire Métropole pour le Prêt à Taux Zéro Plus.

L'attribution de cette subvention est conditionnée par la transmission par le ou les « primo-accédants » demandeurs, d'un dossier instruit par l'Accueil Logement d'Angers Loire Métropole, bureau unique d'instruction des demandes d'aides à l'accession sociale à la propriété.

A l'issue de cette instruction technique, en fonction des caractéristiques de l'opération, de la situation du ménage au regard des critères définis, une proposition de subvention est présentée.

Compte tenu du contexte de renouvellement du quartier ANRU dit des Capucins, la Ville d'Angers souhaite déroger exceptionnellement, au seuil minimum de 100 m² concernant la surface des parcelles au regard de l'intérêt que présentent ces opérations pour la recomposition urbaine et sociale du nouveau quartier drainé par le tramway.

La présente délibération porte sur 3 dossiers, soit un montant de 5 500 €.

A ce jour, en tenant compte des projets accompagnés figurant dans la présente décision, sur Angers pour l'année 2017, le nombre de ménages bénéficiaires de cette aide à l'accession sociale à la propriété est de 16 pour un montant total de 37 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 septembre 2017

DELIBERE

Attribue, comme mentionné dans le tableau ci-dessous, une subvention pour financer le ou les projets d'accession neuve :

Nom des bénéficiaires	Adresse du bien subventionné	montant de la subvention
Monsieur CLAUDE Stéphane	ANGERS. ZAC des Capucins, ilot Bocquel, lot n°C42 (Individuel 152 m ²)	2 000 €
Madame ROUGER Angélique	ANGERS, ZAC des Capucins, Les Villas d'Hannah, lot n°1 (Individuel 70 m ²)	2 500 €
Monsieur COMPAGNON Frédéric	ANGERS, 5 rue Tharreau, lot n°6 (Collectif)	1 000 €
TOTAL		5 500 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017

N° 75 (dans l'Ordre du Jour)

Demande à la Communauté urbaine de l'accompagner dans cette démarche dérogatoire et exceptionnelle de financement pour les projets concernés.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 76 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAIHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAIHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 76 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-459

ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE - Animation commerce artisanat

Modalités de concertation relatives aux ouvertures dominicales -Convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire (CCI) - Approbation.

Rapporteur : Karine ENGEL,

EXPOSE

La loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, a modifié les règles relatives aux dérogations du travail le dimanche.

Le Maire a fixé à cinq, maximum, le nombre de dérogations au repos dominical des salariés dans les établissements de commerce de détail qui pourraient être autorisées.

Afin de garantir un dialogue large et la meilleure prise en compte des intérêts et contraintes des acteurs économiques locaux, la Ville d'Angers a souhaité faire évoluer les modalités de concertation sur les dérogations au repos dominical.

Un partenariat a ainsi été défini avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Maine-et-Loire dont les modalités sont précisées dans la convention jointe.

En octobre 2017, dans le cadre des 5 dimanches maximum, la CCI formulera des préconisations issues de la concertation qu'elle aura assurée auprès des acteurs du commerce. Elle associera notamment les associations de commerçants, les grandes enseignes, les centres commerciaux et les représentants des commerçants non sédentaires.

Le Maire, dans le cadre des consultations prévues par la loi, consultera les organisations d'employeurs et de salariés au titre de l'article R. 3132-21 du Code du Travail.

Suite à ces consultations, les dates des dimanches correspondant aux dérogations seront définies début décembre, par décision du Maire après avis du Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code du Travail, notamment l'article R.3132-21
Vu la loi n°2015-990 du 6 août 2015-2
Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017

DELIBERE

Approuve la convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire relative aux modalités de concertation sur les dérogations au repos dominical.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention de partenariat.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 77 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAIHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 77 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-460

ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE - Animation commerce artisanat
Association des Vitrines d'Angers - Actions 2017 - Attribution d'une subvention.

Rapporteur : Karine ENGEL,

EXPOSE

La Ville d'Angers et l'association Les Vitrines d'Angers ont souhaité définir les modalités de leur partenariat dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

Cette convention porte sur une période de 4 ans (de 2017 à 2020) et définit sur les actions structurantes de l'association en faveur de l'animation et de la dynamique commerciale du centre-ville.

L'association Les Vitrines d'Angers est un partenaire dynamique qui compte aujourd'hui plus de 200 adhérents, commerçants du centre-ville.

En complément de cette convention pluriannuelle, la Ville souhaite apporter un soutien exceptionnel à deux opérations nouvelles et spécifiques menées par les Vitrines d'Angers en 2017 contribuant à la dynamique du commerce du centre-ville.

Ces actions sont les suivantes :

- la rénovation et la réorganisation de la boutique des services, place Sainte Croix. Les Vitrines d'Angers souhaitent faire évoluer l'identification et la lisibilité du lieu et améliorer les services rendus. Cette action renforce l'offre de confort d'achat et la qualité des services proposés aux commerçants et au public fréquentant le centre-ville.
- une animation commerciale en lien avec le SCO à l'occasion de la finale de la Coupe de France (places offertes aux clients du centre-ville via un jeu concours, décoration des commerces adhérents ...).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017

DELIBERE

Accorde une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'association Les Vitrines d'Angers pour ces deux actions.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 78 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAIHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAIHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 78 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2017-461**

ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE - Animation commerce artisanat

Association des commerçants de l'Esplanade, place du Chapeau de Gendarme - Animations Electrofolies - Attribution d'une subvention

Rapporteur : *Karine ENGEL*,

EXPOSE

La Ville d'Angers soutient les initiatives des associations de commerçants du centre-ville et des polarités de quartier favorables à l'animation commerciale. Ces animations permettent de fédérer les commerçants, de maintenir une dynamique commerciale et de tisser du lien avec les habitants.

Aussi, la Ville souhaite apporter un soutien logistique et financier à l'Association des commerçants de l'Esplanade, place du Chapeau de Gendarme, pour son projet « Electrofolies de l'Esplanade » qui s'est déroulé les 8, 9 et 10 septembre. Ce temps fort a proposé au public des expositions et démonstrations de véhicules électriques en lien avec les concessionnaires de la région, des compétitions de rollers et pour la première fois, une compétition d'hoverboard, un forum des associations et un vide-grenier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017

DELIBERE

Accorde une subvention de 1 000 € pour l'Association de commerçants de l'Esplanade dans le cadre du projet « Electrofolies de l'Esplanade ».

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAIHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 79 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-462

ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE - Pilotage de la politique

Commission d'indemnisation des professionnels riverains- Indemnisation de la Présidence de la commission d'indemnisation amiable

Rapporteur : Karine ENGEL,

EXPOSE

Lors de la séance du 17 juillet 2015, le Conseil municipal a décidé la création d'une commission d'indemnisation amiable des préjudices économiques liés aux travaux de rénovation de la voirie. Cette commission a pour but de compenser des pertes de rentabilité anormales et spéciales, liées aux conséquences des différents chantiers de rénovation de la voirie.

Sur sollicitation de la Ville d'Angers, le Tribunal Administratif de Nantes a désigné deux magistrats, son Vice-Président pour la Présidence de la Commission et un premier conseiller pour assurer la suppléance en cas de besoin.

Ces magistrats peuvent se prévaloir d'honoraires au titre de leur prestation intellectuelle. La proposition de la rémunération des vacations est la suivante :

- Séance d'une journée : 152,45 € brut,
- Séance d'une demi-journée supérieure à 3h : 79,28 € brut,
- Séance d'une demi-journée inférieure à 3h : 54,89 € brut

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL-2015-365 du Conseil municipal en date du 17 juillet 2015 relative à la création de la commission d'indemnisation et à sa composition.

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 septembre 2017

DELIBERE

Approuve le principe de l'indemnisation de la présidence de la commission d'indemnisation amiable sur la base des éléments mentionnés ci-dessus.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer tout document relatif au versement de ces honoraires.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 80 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 septembre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 septembre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 25

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoît PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés : Gilles GROUSSARD, Faten SFAÏHI, Daniel DIMICOLI, Véronique CHAUVEAU, Michel BASLÉ, Astou THIAM, Claudette DAGUIN, Alain AUGELLE, Alexandre VILLALONGA, Chadia ARAB, Luc BELOT, Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Gilles LATTÉ
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Astou THIAM a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Laure REVEAU
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Michelle MOREAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 septembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017
N° 80 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-463

ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE - Animation commerce artisanat

Accueil du cirque Pinder - Parking sablé boulevard Gaston Dumesnil - Convention d'occupation avec ALTER Cités - Approbation

Rapporteur : Stéphane PABRITZ,

EXPOSE

La Ville accueille traditionnellement un cirque de portée nationale, durant le second semestre, chaque année. Pour cette année, le choix s'est porté sur le cirque PINDER, qui sera accueilli du 25 septembre au 1^{er} octobre prochain.

Compte tenu des travaux liés à la ligne B du tramway conduits par Angers Loire Métropole, la place la Rochefoucauld, habituellement réservée en partie pour l'installation des cirques doit retrouver sa vocation première, de parc de stationnement gratuit.

Aussi, il y a lieu de conclure avec ALTER Cités, une convention d'occupation temporaire à titre gracieux visant à organiser l'accueil du cirque PINDER sur le parking sablé sis boulevard Gaston Dumesnil à Angers, du 25 septembre au 1^{er} octobre prochain.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 septembre 2017

DELIBERE

Approuve la convention à conclure avec ALTER Cités pour l'accueil du cirque PINDER du 25 septembre au 1^{er} octobre prochain,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention,

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué

Florian SANTINHO

